Déclaration de performance extra-financière 2021

Sur l'exercice 2020

Copagef

Table des matières

Le mot du président	3
Introduction	4
La Société Copagef	4
Objet de la Déclaration de performance extra-financière	4
Un engagement croissant pour une stratégie de Développement durable	5
Modèle d'affaire	7
Chiffres clés 2020 par secteur d'activité	7
Périmètre et description des activités	8
Identification des parties prenantes	16
Les risques extra-financiers identifiés	17
Responsabilité sociale	19
Santé et sécurité au travail	19
Formations professionnelles et attractivité des métiers	23
Autres risques et enjeux identifiés en matière de relations et aux conditions de travail	26
Responsabilité environnementale	28
Agriculture raisonnée	28
Préservation de la biodiversité	30
Gestion de l'eau et traitement des eaux usées	32
Gestion des déchets et écoconception	34
Gestion des énergies et changements climatiques	38
Responsabilité sociétale	41
Dialogue avec les parties prenantes	41
Ancrage auprès des communautés locales	43
Qualité des produits et protection des consommateurs	46
Consommation responsable	48
Compte-rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance	50
Méthodologie	53
Glossaire	54
Table de correspondance	57

Le mot du président

Fidèle aux valeurs de responsabilité qui guident depuis toujours son développement, le Groupe COPAGEF intensifie son développement avec le déploiement d'une stratégie de développement durable résolument volontariste.

Notre engagement pour la pérennité de nos écosystèmes n'est pas nouveau. Il constitue le prolongement de notre engagement qualité amorcé depuis longtemps et relève également d'une logique économique bien comprise : la pérennité du Groupe COPAGEF ne peut s'envisager qu'en étroite interdépendance avec celle de son écosystème. C'est pourquoi le renouvellement de nos engagements au respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies pour l'ensemble du Groupe en 2020 est cohérent avec notre vision.

Ainsi au sein de nos établissements de production et de nos plantations (vignes et cannes à sucre) sont menées et encouragées des initiatives novatrices, souvent exemplaires. Elles seront progressivement étendues à l'ensemble des territoires où nous exerçons une activité dans le respect des enjeux de chacun.

Pour COPAGEF, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est à la fois un facteur déterminant de cohésion sociale et une responsabilité première vis-à-vis de nos territoires d'implantation. Avançons ensemble dans cette nouvelle logique de développement garante de nos succès collectifs et futurs.

Mr Guy de Clercq

Président-Directeur Général

Introduction

La Société Copagef

Créé en 1949, Castel Frères était dédié au négoce traditionnel du vin en France puis en Afrique, avant d'étoffer ses métiers et de racheter la chaîne de cavistes NICOLAS en 1988. L'entreprise familiale devient alors un producteur de référence dans les plus grandes régions de France et reconnu à l'international. Par une politique d'investissements stratégiques, le Président-Fondateur de la Société COPAGEF, Mr Pierre Castel, a poursuivi le développement de ses activités sur le continent africain sur le secteur des bières, des boissons gazeuses et de l'eau minérale par l'acquisition des Brasseries et Glacières Internationales (BGI) en 1990 et dont les filiales sont actuellement implantées au sein de 10 pays. Enfin, les activités de la Société se sont étendues à l'industrie agro-alimentaire en 2010 avec une prise de participation majoritaire dans la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) qui produit et commercialise du sucre et de la farine, mais aussi des œufs et de l'alimentation animale au sein de 7 pays en Afrique et sur l'Ile de la Réunion. Fondée il y a plus de 50 ans, la SOMDIAA se caractérise également par une gestion familiale de ses activités.

Objet de la Déclaration de performance extra-financière

Ce document a pour objectif de présenter les engagements et les réalisations du de la Société COPAGEF en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale au cours de l'exercice 2020. Les informations relatives à la performance extra-financière y sont décrites conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises et de la loi n° 2017-399 dite loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Pour la troisième année consécutive, la Société renouvelle ses engagements auprès des Nations Unies pour la promotion du Pacte Mondial auprès des filiales de l'ensemble de ses activités. La Déclaration est ainsi est également consultable sur le site du Global Compact.



Ceci est notre Communication sur le Progrès sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Un engagement croissant pour une stratégie de Développement durable

Le Code de conduite et le Comité éthique

En 2017, la Société a adopté son Code de Conduite dont les articles détaillent les règles de conduite à suivre par les collaborateurs dans le cadre de leur activités professionnelles. Il rappelle l'obligation de respect des lois, des règlements et des règles définies et illustrées par des situations de non-conformités. La Société attend de ses partenaires commerciaux qu'ils appliquent des standards de conduite équivalents aux siens.

Un Comité éthique se réunit à une fréquence semestrielle afin de suivre l'application du Code de Conduite, dont la formation est continue auprès des collaborateurs, du programme de conformité et de traiter les signalements parvenus par les différentes voies de recours.

Une déclinaison de la Responsabilité sociétale de l'entreprise par secteur d'activité

Chacun des trois pôles d'activités (boissons, sucre et céréales et viti-vinicole) applique une politique de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) adaptée à ses risques et à ses enjeux. Elaborées entre 2013 et 2019, ces politiques répondent ainsi aux risques extra-financiers identifiés et s'inspirent des lignes directrices de la norme ISO 26 000.

Depuis 2016, un séminaire RSE annuel est organisé par le pôle d'activités agro-alimentaire (SOMDIAA). Celui-ci regroupe l'ensemble des personnes responsables du déploiement de la politique au sein de chaque filiale, auxquelles sont associés d'autres collaborateurs en fonction des thématiques abordées.

Un Comité de pilotage RSE spécifique à la filière viti-vinicole se réunit semestriellement depuis 2019. Il s'agit d'une instance collégiale mandatée par la Direction Générale et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de l'entreprise. Le Comité joue un rôle essentiel puisqu'il est en charge d'orienter la stratégie à court, moyen et long terme, et l'entreprise s'inscrit ainsi dans une stratégie répondant aux attentes de son environnement sur ce secteur d'activité.

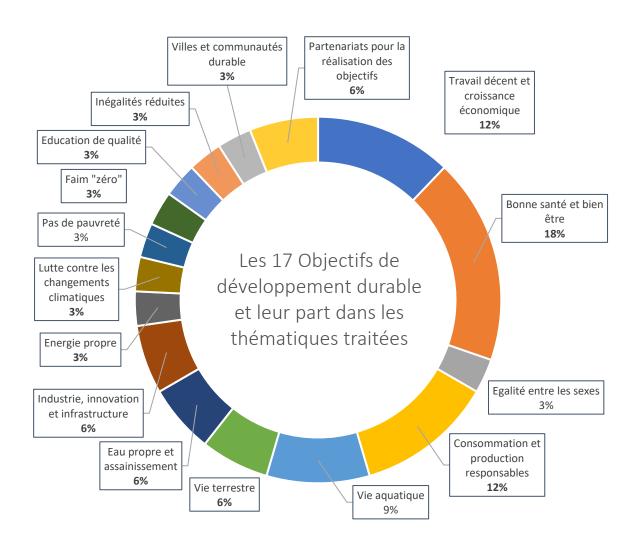
Complémentaires au Comité de pilotage de la filière viti-vinicole, des groupes de travaux par thématique ont été conçus pour les enjeux suivants : Emballages des produits ; Communication interne et externe ; Attractivité des métiers.

Enfin, la filière des boissons (bières, boissons gazeuses et eaux) a également créé son Comité RSE en 2019 afin de veiller à l'application de sa politique et d'ajuster la stratégie suivant les résultats obtenus. Ses membres se réunissent à une fréquence semestrielle.

Les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030

Du fait de son développement international et de son ancrage local, la Société COPAGEF et ses filiales ont souhaité se positionner comme des acteurs des défis mondiaux du 21^{ème} siècle. En adhérant aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies en 2019, la Société s'est engagée publiquement à aligner sa stratégie de long terme aux dix principes universels en matière de respect et de promotion des droits humains, des normes internationales du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

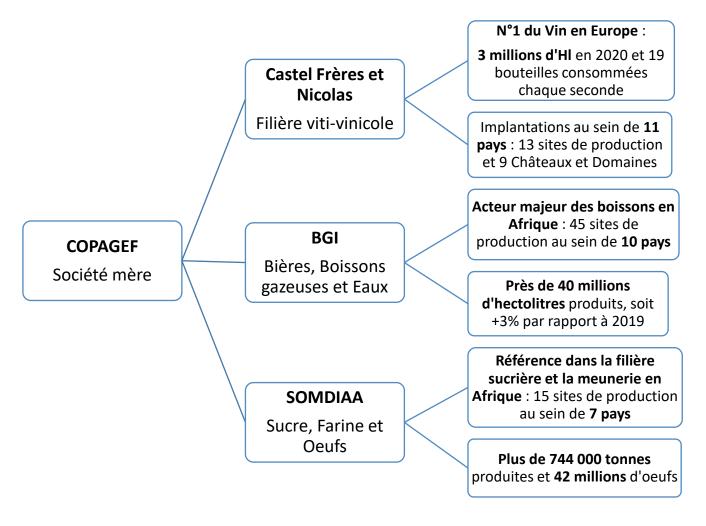
Adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les champs prioritaires pour lesquels les efforts conjoints des Etats, des entreprises et de la société civile sont réunis. D'après les risques extra-financiers identifiés, les mesures prises pour y répondre permettent ainsi de contribuer aux ODD suivants.

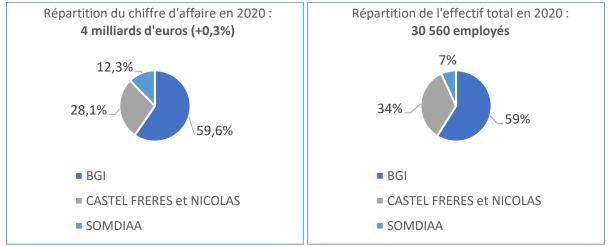




Modèle d'affaire

Chiffres clés 2020 par secteur d'activité

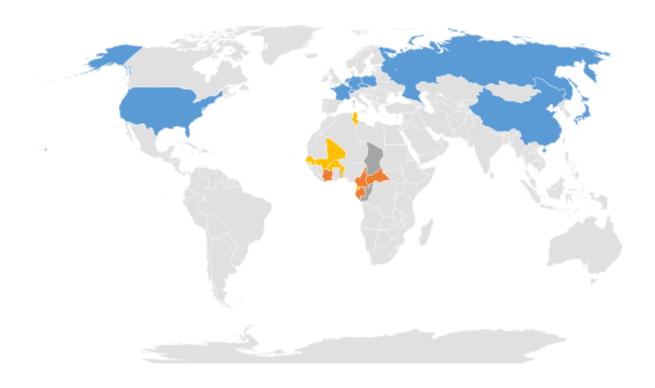




646 millions d'euros de taxes locales (accises et impôts sur les sociétés, TVA non comprise) versés en 2020 **(+10%)**

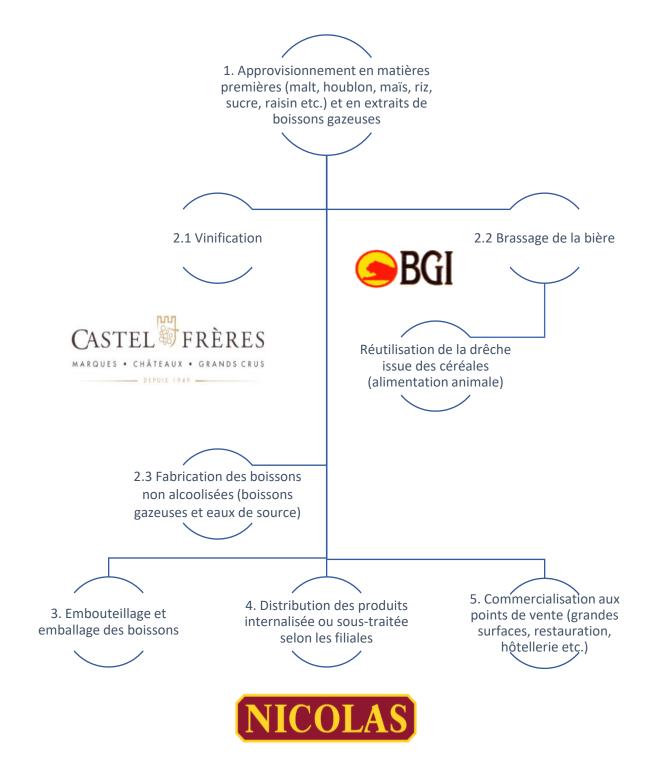
Périmètre et description des activités

Pays d'implantation par secteur d'activité



- Filière viticole
- Filière des bières, boissons gazeuses et eaux et agro-alimentaire
- Filière agro-alimentaire
- Filière des bières, boissons gazeuses et eaux

La chaine de valeur dans le secteur des boissons



La filière des boissons (bières, boissons gazeuses et eaux)

Filiales de la Société COPAGEF depuis 30 ans, les entités des Brasseries et Glacières Internationales (BGI) produisent et embouteillent des bières, des boissons gazeuses, des eaux de source et d'autres boissons non alcoolisées.

Ces dernières années, l'activité des brasseries et des usines d'embouteillage a connu une solide croissance. Elle est la conséquence d'une hausse de la demande pour les produits consommables elle-même due à la croissance démographique, aux opportunités d'investissements et aux lancements de produits qui ont su maintenir ce développement malgré la pandémie survenue en 2020.

Par ailleurs, une stratégie de diversification des gammes avec des produits innovants, tels que des bières faiblement alcoolisées et aromatisées ou des boissons gazeuses allégées en sucre, permet également de satisfaire différents segments de consommateurs et ainsi d'accéder à de nouvelles parts de marché.

Les bières : 31 marques

Produites localement, certaines marques sont commercialisées dans plusieurs pays d'Afrique (33 EXPORT, BEAUFORT, CASTEL BEER, ISENBECK etc.) et quelques-unes sont sous licence (MUTZIG, GUINESS, BECK'S etc.). Au-delà de la notoriété de ces marques et de leur ancrage territorial, il s'agit d'un effort continu afin de garantir aux consommateurs un goût et une qualité qui correspondent à leurs attentes.

Les boissons gazeuses : 18 marques

Certaines marques de boissons gazeuses sont présentes dans un ou plusieurs pays d'Afrique : TOP, DJINO, BOGA et YOUKI, GAZELLE etc. D'autres marques, connues mondialement, sont commercialisées sous licences : COCA-COLA (FANTA, SPRITE, SCHWEPPES, HAWAI), ORANGINA, VIMTO et APLA. La fabrication des boissons gazeuses débute par la réception d'extraits de la part de partenaires. Ces extraits sont ensuite dilués avec de l'eau, puis du sucre et du gaz carbonique y sont ajoutés afin d'obtenir le gout recherché et le pétillant des boissons.

Les eaux de source : 16 marques

La majorité des eaux produites sont des marques locales, exceptée la Cristalline qui est sous licence. Deux marques sont disponibles dans plus d'un pays : EAU VITALE et AQUABELLE.

Les autres boissons : 7 marques

Dans de moindres proportions, des filiales produisent également des cocktails alcoolisés, des jus et des boissons maltées sans alcool.

Les 39 filiales de production et de distribution implantées au sein de 10 pays

- La Société Béninoise de Brasseries (SOBEBRA)
- La Brasserie du Burkina Faso (BRAKINA) et sa société de distribution (SODIBO)
- Les Brasseries du Cameroun (SABC, SEMC) et sa société de verrerie (SOCAVER)
- La Société des Brasseries du Gabon (SOBRAGA, SOBOLECO)
- La Sociedad Ecuatoguineana de Bebidas (SOEGUIBE) en Guinée Equatoriale
- La Société des Brasseries du Mali (BRAMALI) et sa société de distribution (BRADIBO)
- Les Brasseries de la République centrafricaine (MOCAF) et sa société de distribution (SODISCA)
- La Société des Limonaderies et Brasseries d'Afrique en République de Côte d'Ivoire (SOLIBRA) et sa société de distribution (IDIS)
- La Société des Brasseries de l'Ouest Africain au Sénégal (SOBOA)
- La Société des Fabrications de Boissons de Tunisie (SFBT) et ses 23 filiales

La filière viti-vinicole

Depuis plus d'un demi-siècle, la qualité de nos produits et la satisfaction des consommateurs forment les valeurs du Groupe COPAGEF. Celles-ci nous unissent et constituent la clé de notre succès, dont la pérennité est assurée par la volonté d'un développement durable et responsable.

Il s'agit avant tout de l'histoire d'une famille de 3 générations ayant pour mission de rendre le vin accessible à tous par une offre qui répond à toutes les exigences des consommateurs. Transmettre le plaisir et l'émotion du vin français aux consommateurs du monde entier est le fil conducteur de la démarche du Groupe.

Les vignerons

Avec 9 Châteaux et 701,5 hectares de vignobles en France, le savoir-faire dans le travail de la vigne se perpétue. Le patrimoine en Bordelais, Muscadet où le Groupe allie le respect du terroir, du millésime et du raisin pour des vins rouges, blancs ou rosés.

Les négociants

Un métier qui contribue au rayonnement des vins français à travers le monde. Il est assuré par les établissements du Groupe implantés dans chaque grande région viticole en France, par ses 9 maisons de vins et sociétés commerciales indépendantes et complémentaires : Patriarche, Barton & Guester, Listel S.A.S, Barrière Frères, Castel Frères, Oenoalliance, Société des Vins de France, Maison Bedhet Valette, La Confrérie. Elles offrent un assortiment unique à l'ensemble des réseaux de distribution français et internationaux. Au fil des années, le Groupe a réussi à associer son savoir-faire de négociant à celui de ces différentes maisons historiques en vins français. Elles offrent aux réseaux de distribution français et internationaux un assortiment représentatif de tous les terroirs.

Les cavistes

Les enseignes de cavistes NICOLAS (494 magasins), LES CHAIS DU SAVOUR (3 magasins) et LA CLE DES CHATEAUX (vente en ligne), partagent la même mission : faciliter la découverte du vin qui convient le mieux au consommateur. L'intransigeance sur la qualité et la culture du service client constituent les valeurs portées par les cavistes du Groupe.

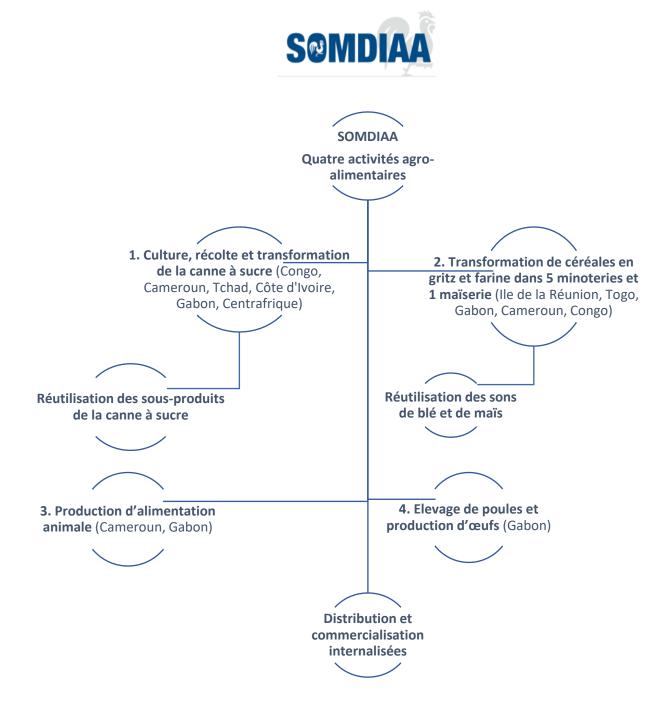
Désireux de maîtriser la chaine du vin de bout en bout, le Groupe a choisi de s'adjoindre les compétences de ces 3 enseignes de cavistes appréciées des amateurs. Ainsi, un contact direct avec les consommateurs est assuré, indispensable à l'écoute du marché.

Véritables professionnels, connaissant parfaitement leurs produits et les mets avec lesquels ils s'accordent le mieux, ces réseaux ont pour mission de faire découvrir et apprécier un maximum de vins français en guidant au mieux les clients dans leurs choix. L'activité de distribution spécialisée permet également au Groupe de développer toute une palette de services autour du vin, pour offrir à tout un chacun la possibilité de parfaire sa culture.

Les principales marques de la filière

Roche Mazet, Ormes de Cambras, Vieux Papes, Listel, Villageoise, Cambras, Baron de Lestac, Montmirel, Very, Kriter, Plessis Duval, Cramoisay, Lichette, Maison Castel, Champlure, Villa Veroni, Billette, Le Cube, Malesan et Les Calandières.

La chaine de valeur dans le secteur agro-alimentaire



Selon sa déclaration de mission, la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) développe ses métiers de l'agro-alimentaire (le sucre, les céréales, l'aviculture et l'alimentation animale) au profit des marchés domestiques situés à l'intérieur de zones régionales intégrées et cohérentes (CEMAC, UEMOA, etc.) en s'appuyant sur des ressources locales aussi bien en interne (management) qu'en externe (actionnariat, y compris l'Etat), en conformité aux standards internationaux, en termes de profitabilité, de technique, de qualité produit, d'éthique et de respect de l'environnement.

La filière sucre

La Société possède 6 filiales et 8 usines dans sa filière sucrière pour un total de plus de 348 382 tonnes de sucre produit en 2020. Le pôle produit et distribue différents types de sucre en Afrique, à destination du grand public et de clients industriels. Le savoir-faire de la SOMDIAA s'étend de la culture de la canne à sucre à la distribution du sucre en passant par sa transformation industrielle. Tous les sucres sont d'origine 100 % sucre de canne.

L'activité agricole : l'expertise de la SOMDIAA dans le domaine agricole est centrée sur la culture pluriannuelle de la canne à sucre dans les six pays où sont implantées ses filiales.

L'activité industrielle de production sucrière : de la transformation de la canne au packaging des différents produits avec chacun un conditionnement propre selon les besoins des clients (dosettes, bûchettes, morceaux, doypacks, sachets de 0,5, 1, 2, 5, 10, 25 ou 50 kg)

La valorisation des ressources : les ressources naturelles sont valorisées (sous-produits agro-alimentaires : bagasse, écumes, résidus végétaux), ainsi que les ressources territoriales locales (hydrocarbures, chaux, bois, sable, gravier, latérite, réservoir d'emplois, sous-traitance de chantiers).

La valorisation des ressources humaines : l'expertise technique de la SOMDIAA est mobilisée de manière à favoriser des synergies complémentaires avec ses filiales (bureau d'achats centralisé, expertise spécifique)

Une marque panafricaine

L'ensemble des productions sucrières du Groupe est commercialisé sous la marque Princesse Tatie, première marque de sucre panafricaine. Distribuée dans les pays où le sucre est produit, cette marque représente un véritable atout pour la Société qui entend ainsi faire émerger une marque forte, dédiée à la promotion du sucre produit et commercialisé en Afrique dans le respect des normes internationales. Cette marque est destinée à un marché potentiel de 180 millions de consommateurs (Zone CEMAC et UEMOA à horizon 2023).

En 2019, la marque Princesse Tatie avait bénéficié du renouvellement de son image au travers de campagnes marketing en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Cameroun. En 2020, la campagne marketing s'est étendue en République du Congo. En 2021, les filiales implantées au Tchad et en République Centrafricaine poursuivront cette dynamique.

6 filiales de production et de distribution implantées au sein de 6 pays

- La Compagnie Sucrière du Tchad (CST)
- La Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre (SARIS Congo)
- La Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Les Sucreries d'Afrique en République de Côte d'Ivoire (SUCAF CI)
- Les Sucreries d'Afrique en République Centrafricaine (SUCAF RCA)
- Les Sucreries d'Afrique au Gabon (SUCAF Gabon)

La filière céréales

Cinq filiales sont aujourd'hui en exploitation dans la filière farine et ont produit plus de 356 026 tonnes de farine en 2020, soit une augmentation de 17%. Les moulins transforment et commercialisent plusieurs types de farines de blé, sous différentes marques. L'approvisionnement : le blé est approvisionné par la direction « Shipping & Commodities » du Groupe qui se charge de négocier, auprès de fournisseurs externes, et d'acheminer la quantité de blé nécessaire aux moulins.

La transformation industrielle : les moulins produisent différents types de farines selon la diversité des utilisations locales (boulangères, beignets, viennoiseries, ménagères ou mixtes).

Les principales marques de la filière farine

Chaque pays a développé ses propres marques de farines adaptées aux consommateurs industriels ou ménagers et répondant à la culture locale. Les principales marques commercialisées sont : Asso, Boulangère, Tigre, Duo, Maman Beignets, Meunière, La Française, l'Anglaise, Farine beignets, Africa Tennis, Gato, Fleurine, Yana et les marques panafricaines Ma Copine et Maïsango (farine de maïs).

6 filiales de production et de distribution implantées au sein de 6 pays

- La Société Grand Moulin du Cameroun (SGMC)
- La Société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG)
- La Société Générale des Moulins du Togo (SGMT)
- La Compagnie Générale d'Alimentation, France (COGEDAL)
- La Société Générale des Grands Moulins du Phare, Congo (SGMP)

La filière élevage et nutrition animale

La SOMDIAA possède 3 filiales dans l'alimentation animale qui ont produit 70 301 tonnes d'alimentation animale en 2020 :

- La SCEP (Cameroun), spécialisée dans l'alimentation animale à destination des volailles ;
- La SGMP (Congo) valorise les coproduits issus de la meunerie et produit des poussins d'un jour à destination des éleveurs. La capacité du couvoir est de 20 000 poussins par semaine ce qui permet de mettre sur le marché près d'un million de poussins par an.
- La SMAG (Gabon), qui valorise les coproduits issus de la meunerie, possède également une activité élevage et produit des poussins d'un jour pour les besoins à la fois de son élevage de poules pondeuses et de ceux de ses nombreux clients éleveurs. La capacité de production est de l'ordre de 350 000 poussins par an. En 2020, la SMAG a produit 42,1 millions d'œufs.

La Société SOMDIAA, accompagné de son partenaire technique MIXSCIENCE, a fait de la nutrition animale un axe de développement stratégique.

La fabrication d'aliments : il s'agit de mettre à disposition des éleveurs et des fabricants locaux d'aliments deux types de produits finis avec les aliments complets et les aliments concentrés composés essentiellement de matières premières locales. Cet objectif se traduit par l'utilisation des coproduits issus de ses industries agroalimentaires : son et remoulage de blé pour les meuneries et mélasse pour les sucreries et drêches de brasseries.

L'accompagnement technique : un service d'accompagnement ainsi que des prestations de conseil et de suivi personnalisés sont proposés aux éleveurs ayant pour objectif de se positionner comme des acteurs majeurs du développement des filières élevage des différents pays dans lesquels la Société est implanté.

La Société a développé au Gabon (SMAG) un élevage avicole moderne destiné à mettre sur le marché des œufs et des poussins d'un jour. L'implantation d'un couvoir, en plus de contribuer à l'autonomie de la filière avicole nationale, avait pour objectif de prévenir les risques de rupture d'approvisionnement et de maîtriser l'amont de la filière. En complément des poussins destinés à l'élevage pour la ponte, la SMAG propose désormais également des poussins destinés à l'élevage pour la Volaille Chair répondant ainsi à la demande des productions avicoles nationales.

La filière maïs

La SOMDIAA poursuit le développement de plusieurs projets maïs, partant des constats suivants :

- Une volonté des pays à diversifier leur agriculture et leur économie afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire
- Une production locale de céréales à valoriser
- La dépendance des industries locales aux matières premières importées
- Des marchés en plein développement

La Société dispose de plusieurs atouts pour relever ces défis : une présence locale, des compétences industrielles en transformation de céréales, une connaissance des marchés, des expériences « greenfield » et une expertise agricole avérée.

L'approche retenue vise à créer des pôles intégrés et à construire un modèle économique rentable de transformation industrielle de céréales locales autour de ressources villageoises, principalement le maïs, grâce à une offre de produits et services adaptés aux marchés. La Société se servira de son expérience et de son savoir-faire pour accompagner la structuration des filières agricoles et animales en développant et en consolidant l'offre et la demande locale. Outre les produits issus de la Maïserie, la Société s'est engagé à accompagner techniquement ses partenaires locaux (producteurs de Maïs) et ses clients ayant besoin d'améliorer leurs performances comme notamment les éleveurs.

Ainsi, la Société installe à l'heure actuelle des unités industrielles dans plusieurs pays, en fonction des caractéristiques de chaque marché. Ces unités industrielles sont composées de :

- Une maïserie avec une capacité d'écrasement variant de 100 à 200 T/j selon les besoins estimés
- Avec, selon les cas :
 - une unité d'aliments bétails de 3 T/h
 - un couvoir pour la production d'œufs à couver
 - une ferme parentale pour l'élevage des reproducteurs

Ces unités permettront la production de :

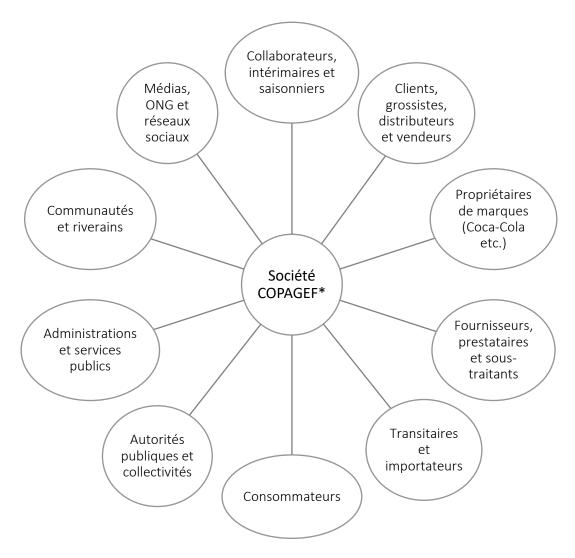
- Gritz pour répondre au besoin d'approvisionnement local de l'industrie brassicole.
- Farine de maïs, commercialisée sous la marque Maïsango, à destination des ménages, des boulangeries et des industriels : proposant une offre adaptée et innovante répondant aux attentes des consommateurs et utilisateurs.
- Farines zootechniques à destination des éleveurs. En fonction des marchés l'offre sera combinée par des poussins d'un jour produits localement avec l'installation de couvoirs pour les œufs à couver (OAC) et fermes de reproducteurs qui consommeront les aliments produits par l'unité d'aliments de bétail.

Filiales de production et de distribution par pays

- Congo: SGMP (Société Grands Moulins du Phare): production lancée fin 2019.
- Cameroun : CFC (Compagnie fermière camerounaise) : production prévue mi 2021.
- Côte d'Ivoire : CFI (Compagnie Fermière Ivoirienne) : production prévue fin 2022.

D'autres projets sont à l'étude notamment en Ethiopie, en Angola et au Bénin.

Identification des parties prenantes



^{*}comprenant des actionnaires minoritaires (ABInBev)

Les risques extra-financiers identifiés

Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers

Chacun des trois pôles d'activités (viti-vinicole, boissons et agro-alimentaire) a mené un travail d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers selon ses méthodes et son organisation managériale. Ceux-ci ont été consolidés pour l'ensemble de la Société COPAGEF afin de répondre à la directive européenne sur le reporting extra-financier (Déclaration de Performance Extra-Financière) et à la loi relative au devoir de vigilance. Le résultat final constitue une synthèse de ces travaux dont les résultats sont présentés lors des comités organisés par pôle d'activité. La construction de ces cartographies s'appuie sur une analyse documentaire interne (communications et questionnaires, audits, études d'impacts sociaux et environnementaux), externe (publications sectorielles, politiques des organisations interprofessionnelles viticoles, presse) et sur des référentiels internationaux (Global Reporting Initiative, ISO 26 000).

Pour le périmètre viti-vinicole (Société CASTEL FRERES et NICOLAS), le Comité de pilotage RSE a conservé les mêmes thématiques des enjeux et des risques inhérents au secteur hiérarchisés selon leur niveau d'impact sur la performance de l'entreprise et l'évolution de cet impact à l'horizon 2025.

À la suite de séminaires de présentation de l'évaluation de la cartographie des risques, de consultations de leurs collaborateurs et des représentants du personnel, les filiales agro-alimentaires (Société SOMDIAA) ont positionné chaque risque préalablement défini dans une matrice. Celle-ci prend en compte la probabilité d'occurrence et la sévérité de l'impact afin de définir un niveau de risque, sur une échelle allant de faible à extrême. Cet exercice a permis d'obtenir une matrice des principaux risques bruts présentée en Comité de Direction hiérarchisant ainsi les priorités d'anticipation, d'évitement ou de réduction les plus pertinentes. Chacune des filiales est appelée à réévaluer les risques qu'elle a identifiés l'année précédente, de manière à s'assurer de la pertinence de ses actions correctives mais également d'intégrer de nouveaux risques, le cas échéant.

Suite à l'évaluation d'une cartographie des risques actualisée par une filiale pilote du pôle des boissons (Société BGI) en 2019, les évaluations se sont poursuivies au sein des autres filiales en 2020 pour aboutir à une nouvelle consolidation début 2021. Dans un premier temps, la méthodologie consistait à présenter les enjeux de la RSE et des textes de loi, ainsi que les objectifs de l'évaluation de la cartographie des risques aux participants. Ensuite, des entretiens individuels étaient menés avec la Direction Générale et les responsables ou les équipes des principaux départements, les représentants du personnel, les référents Ethique et/ou RSE. Ces consultations se sont appuyées sur les notations faites en amont de la criticité (gravité et probabilité) et de la maîtrise des risques nets en matière de droits humains et libertés, de santé et sécurité au travail et d'environnement. La criticité, pondérée par le niveau de maîtrise de l'entreprise, permet d'obtenir le risque net encouru. Enfin, une présentation des résultats consolidés précède une dernière réunion de validation de la cartographie par le Comité de Direction de la filiale et marque le lancement des plans d'actions locaux dont le référent RSE assure le suivi.

Par ailleurs, l'évaluation d'une cartographie des risques par les filiales de la Société BGI intégrant les thèmes de la loi dite « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a été finalisée en 2019 et présentée au Comité Ethique. Celle-ci permet d'orienter le dispositif de Conformité de Copagef lancé en 2017.

En 2020, la pandémie de la COVID-19 s'est imposée comme un risque affectant la situation socio-économique mondiale en causant une surmortalité de la population et une adaptation des modes de vie (fermeture de lieux publics, restrictions de déplacement, gestes barrières etc.). Ces évolutions ont déjà eu des conséquences sanitaires, sociales et économiques significatives pour les activités de la Société, pour ses employés et pour ses partenaires. Chaque pôle d'activité a mobilisé les directions des Ressources humaines et QHSE de ses filiales afin de répondre efficacement à cette crise sanitaire et d'accompagner leurs partenaires dans leurs efforts de réduction des risques de contamination.

Risques extra-financiers identifiés

	Thématiques traitées	Périmètre
ciale	Santé et sécurité au travail : risques d'accidents du travail sur site ou sur route et de maladies professionnelles	
ıbilité so	Formations professionnelle et attractivité des métiers : risque de ne pas satisfaire les attentes des collaborateurs en matière de montée en compétences et risque d'une perte d'attractivité des emplois	Périmètre total
Responsabilité sociale	Autres risques liés aux relations et conditions du travail : risque d'une mauvaise écoute des collaborateurs pouvant nuire aux conditions de travail (dialogue social, discriminations, politique salariale, durée du travail, harcèlement, protection sociale, égalité de traitement)	
ale	Agriculture raisonnée : risques de pollutions et d'appauvrissement des sols	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et agro- alimentaire (SOMDIAA)
nement	Persévération de la biodiversité : risque de surexploitation des ressources menant à des pertes de la diversité biologique	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et agro- alimentaire (SOMDIAA)
é environ	Gestion de l'eau et traitement des eaux usées : risques de prélèvement importants de la ressource en eau et de pollution due aux effluents non traités	
Responsabilité environnementale	Gestion des déchets et écoconception : risques de pollutions de l'environnement et de nuisance pour la biodiversité par une production excessive d'emballages et une mauvaise maîtrise de la fin de vie des déchets	
Re	Gestion des énergies et changements climatiques : risques d'un bilan énergétique défavorable et d'actions insuffisantes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	Périmètre total
le	Dialogue avec les parties prenantes : risques de méconnaissance et de malentendus des attentes des parties prenantes externes	
ociéta	Ancrage auprès des communautés locales : risque d'inadéquation des actions de mécénat et de solidarité avec les attentes des parties prenantes	
bilité s	Qualité des produits : risque de défaillance dans la qualité des produits et de ne pas répondre aux attentes des consommateurs	
Responsabilité sociétale	Consommation responsable : risque de manque de prévention sur les conséquences d'une consommation abusive de produits alcoolisés et sucrés	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et boissons (BGI)
ğ.	Plan de vigilance : risque de non-conformités aux lois et aux règlements chez les partenaires commerciaux	Périmètre total

La description de ces risques est détaillée aux chapitres suivants, suivie des politiques, dispositifs ou actions qui y répondent et d'indicateurs permettant la mesure de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la maîtrise de ces risques.

Responsabilité sociale

Effectif au 31 décembre	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI				
Employés permanents	13 732	12 197	12 242	0%
Employés temporaires (intérimaires, journaliers)	-	6 812	5 757	-15%
SOMDIAA				
Employés permanents	3 865	3 917	3 829	-2%
Employés temporaires (saisonniers)	6 740	6 920	6 642	-4%
CASTEL FRERES et NICOLAS				
Employés permanents	1 882	1 811	1 902	+5%
Employés temporaires	-	-	188	-
Total				
Employés permanents	19 479	17 925	17 973	0%
Employés temporaires	6 740	13 732	12 587	-8%
Effectif total	26 219	31 657	30 560	-3,5%

En 2018 et en 2019, le périmètre de l'effectif total n'était pas complet. Les employés temporaires des trois pôles d'activités sont inclus dans l'effectif total à partir de l'année 2020.

Santé et sécurité au travail

Description des risques identifiés

Le risque d'accident du travail est évalué comme un risque significatif, et particulièrement les accidents de trajet pour le pôle BGI.

L'environnement de travail est un facteur majeur de risque. Les accidents sur site sont causés entre autres par les équipements et produits dangereux, ou encore les éclats de verre, les chutes et l'électricité. La culture de la sécurité et le port adéquat des équipements de protection sont également reconnus comme des causes de ces accidents.

Les accidents de la route ont un niveau de risque élevé étant donné les activités de distribution et l'état des routes parfois défectueux. Il peut s'agir d'accidents entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration, et d'accidents du travail sur la route lors d'un déplacement professionnel.

Les risques sanitaires tels que les maladies professionnelles peuvent être causés par des équipements d'usines susceptibles de provoquer une surdité ou des pathologies suite à l'inhalation de produits nocifs. Les risques liés à l'alcoolisme et au diabète dus à des abus de consommation sont également inclus.

En 2020, la pandémie de la COVID-19 s'est imposée comme un risque sanitaire affectant la situation socioéconomique mondiale en causant une surmortalité de la population. Les conséquences de l'adaptation de nos modes de vie pour y faire face sont significatives (fermeture de lieux publics, restrictions de déplacement, gestes barrières etc.).

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Dans le but de répondre aux risques liés à la crise sanitaire, un plan de continuité des activités et un plan de sureté ont été mis en place au sein de toutes les filiales par les directions des Ressources humaines et QHSE en parallèle des solutions temporaires. Afin de garantir un environnement de travail sécurisé dans ce contexte épidémique, les mesures de santé et de sécurité au travail ont été renforcées (sensibilisations, équipements, communications). De plus, certaines filiales ont accompagné leurs partenaires commerciaux, comme certains points de vente, afin de sensibiliser aux gestes barrières sur les lieux de consommation. Des actions de soutien auprès d'hôpitaux et d'autres structures fragilisées ont également été réalisées.

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI Pour répondre à ces risques, les filiales du pôle BGI mettent en œuvre leur politique de Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) respective ou les procédures de santé et de sécurité définies et alignées aux directives de la politique RSE du pôle BGI.

Des mesures de santé et de sécurité au travail sont ainsi élaborées et appliquées par le département QHSE de chaque filiale. Par ailleurs, les filiales au Burkina Faso, au Gabon, au Mali et en Tunisie (8 sites) sont certifiées ISO 45001 (santé et sécurité au travail). La filiale au Bénin est en attente du certificat.

Dans un objectif d'atténuation et de réduction de ces risques, le pôle BGI et ses filiales poursuivent donc l'application de ces mesures, et plus particulièrement :

- les formations et les sensibilisations à la sécurité et à la santé au travail, et notamment s'il s'agit de situations où des dangers spécifiques sont identifiés (sécurité routière, conduite des chariots, travail en hauteur, travail confiné, conduite défensive, premiers secours etc.);
- la disponibilité des équipements de protection individuelle et collective, et le contrôle de leur port et bon fonctionnement (masques, lunettes, chaussures, douches lave-yeux, extincteurs, signalétique, etc.);
- les simulations d'incidents (déversements de produits chimiques, incendies etc.);
- les visites médicales annuelles et la présence de personnel médicaux aux infirmeries ;
- les contrôles de sobriété et le dépistage de maladies.

Les accidents du travail sont recensés mensuellement par le pôle BGI avec un suivi du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail avec arrêt. Ce reporting détaillé permet une analyse plus approfondie : par type d'accident - sur site ou sur route - ; par catégorie d'employé - interne ou externe - ; et par lieu - site industriel, distribution, logistique, commercial, siège.

La révision de la procédure de gestion des signalements est également un outil supplémentaire afin de permettre aux employés d'alerter et de signaler plus efficacement des cas de non-conformité et ainsi de prévenir les risques en matière de santé et de sécurité au travail.

Pôle Viti-vinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Le pôle d'activité et ses filiales ont toujours considéré comme une priorité d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, dans l'ensemble de son périmètre.

Au sein de chaque établissement, un Comité Hygiène Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT) travaille en collaboration avec le médecin du travail et a pour mission contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment par :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs ;
- la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.
- l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Par ailleurs, des actions récurrentes visant à promouvoir un environnement de travail sûr et à veiller à la santé des collaborateurs sont assurées telles que :

- l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels: chaque risque identifié est évalué et hiérarchisé selon son importance. Des mesures de maitrise sont ensuite mises en place et intégrées dans la plan d'actions en fonction de l'importance et de la fréquence du risque et des mesures déjà présentes.
- les formations dde secourisme, incendie et utilisation de produits dangereux
- l'exécution des diagnostics et audits périodiques internes
- la généralisation de l'usage des plans de prévention pour toute intervention extérieure
- la formation des collaborateurs aux nouveaux risques liés à l'usage de nouveaux matériels ou équipements
- l'intégration des aspects SST dans le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs
- la formation des secouristes

Ainsi, les travailleurs sont fournis en équipements de sécurité requis pour empêcher les blessures et les maladies professionnelles ainsi que les accidents du travail et pour traiter les urgences.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA En 2020, au sein du pôle d'activité SOMDIAA, les actions de prévention des risques liés à la sécurité au travail se sont intensifiées malgré la crise sanitaire. Les accidents de travail avec arrêt ont malgré tout augmenté de 6%, passant de 649 en 2019 à 686 en 2020, mais leur taux de fréquence s'est réduit en passant de 24 en 2019 à 21 en 2020 (-13%). Cette évolution significative a été atteinte grâce à la continuité des efforts vis-à-vis du respect des mesures préventives et des consignes de travail, à l'instar du port des équipements de protection individuelle, complétée par des contrôles inopinés et réguliers au sein des filiales, davantage renforcés en raison du contexte de la crise sanitaire de la COVID apparue en 2020. L'investissement en termes d'équipements de protection a légèrement augmenté passant de 1.4 million à 1.9 million d'euros.

Sur le plan de la santé au travail, les sociétés du pôle SOMDIAA disposent d'unités de soins dédiées, en fonction de leur contexte d'implantation géographique. Pour les sucreries, compte tenu de leur localisation en milieu rural, elles sont dotées de centre médicaux intégrés à l'exploitation au sein desquels exerce un personnel qualifié (médecin en propre ou vacataire, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers etc.).

En 2020, 200 soignants font partie des effectifs de SOMDIAA, chiffre stable vis-àvis de l'exercice précédent. Ils ont réalisé 38 224 consultations médicales au profit des collaborateurs de la Société, 22 466 au profit de leurs ayants droits et 21 289 à destination des populations vivant en périphérie directe des différents sites.

Indicateurs de performance et de résultat

Suite à une baisse de plus de 30% de la fréquence des accidents du travail entre 2018 et 2019, ce taux a augmenté de 19% l'année suivante au sein des filiales du pôle BGI. En 2020, les départements QHSE du pôle BGI ont tenu 125 réunions en Comité et 149 sessions de formation ou de sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail ont été organisées. Ces résultats n'ont pas satisfait la Direction générale qui a demandé, lors de son dernier Comité RSE, qu'un accent tout particulier soit porté en 2021 sur l'amélioration de ces indicateurs par la réduction des risques en matière de santé et de sécurité au travail.

Taux de fréquence des accidents du travail par million d'heures	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI	17,9	11,2	13,4	+19%
SOMDIAA	28,3	24,1	21	-13%
CASTEL FRERES	34,6	28,1	20,9	-26%
Total	-	17	17	

Taux de fréquence des accidents du travail = nombre d'accidents du travail avec arrêt X 1 000 000 / heures travaillées sur l'année

Formations professionnelles et attractivité des métiers

Description des risques identifiés

Les formations professionnelles doivent permettre de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi. Des systèmes d'entretiens individuels annuels pour l'ensemble des cadres et agents de maîtrise sont ainsi nécessaires pour recevoir des objectifs pour l'année à venir, des perspectives de carrière et exprimer les besoins en matière de renforcement des capacités.

Les plans de formation doivent donc prendre en considération les besoins exprimés lors des entretiens annuels pour répondre efficacement aux souhaits des employés interrogés et répondre au risque d'une offre de formation trop faible. Le faible taux de participation aux formations proposées et la rétention des employés formés sont également des points d'attention identifiés, ainsi que l'adaptation aux systèmes de formation en elearning.

Les nouveaux enjeux de la filière viticole – comme l'automatisation renforcée de la production, la croissance des fonctions marketing, les connaissances linguistiques – nécessitent de faire évoluer les métiers et les compétences des collaborateurs. La formation joue dans ce cadre un rôle majeur. La question du renouvellement des effectifs va se poser à moyen/long terme, à moins de renforcer l'attractivité des métiers. L'ouverture internationale, la technicité des métiers et l'importance de l'aspect marketing constituent autant d'atouts pour séduire de futurs candidats.

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI Les filiales du pôle BGI mettent en œuvre leur plan de formation annuel dans le cadre de leur politique de gestion des ressources humaines. La montée en compétence est également un des piliers de la politique RSE du pôle BGI.

Au préalable de la validation de ces plans, des thèmes de formation sont déterminés (industriel, RH, comptabilité, juridique et finance, sécurité, informatique etc.), ainsi que les formateurs internes et externes et le budget alloué. Les entretiens annuels d'évaluation des compétences et de suivi des carrières permettent également de définir les besoins de formations, et une partie des filiales sensibilise annuellement les responsables avant ces campagnes d'évaluations.

Dans le but de réduire les risques d'une faible offre de formations et d'un manque d'adéquation aux besoins prédéfinis, un contrôle de l'application des plans de formation est mis en place avec une collecte annuelle de ces documents. Une remontée mensuelle d'indicateurs sur les taux de réalisation des heures de formation a débuté en 2021.

Les évaluations de l'acquisition des compétences par les participants sont identifiées comme une mesure essentielle pour une montée en compétence réussie. Des partenariats avec des centres de formation, des écoles et des universités, une offre de tutorat en interne et l'adaptation progressive au elearning sont également des points d'amélioration identifiés afin de progresser sur la quantité et la qualité des formations proposées.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA Les filiales du pôle SOMDIAA, ont poursuivi leurs démarches de développement des compétences. Chaque filiale définit sa politique de formation selon des objectifs opérationnels qui lui sont propres et établis par Départements à travers un plan de formation qui peut être soit annuel, soit pluri-annuel. Le Siège demande ainsi que chaque filiale dispose d'un plan de formation (composé en général de 3 types d'action de formation : adaptation au poste de travail, adaptation à l'évolution de l'emploi, actions de développement des compétences) construit sur la base des besoins en compétences constatés, ressortant notamment des évaluations annuelles et de la note d'orientation retranscrivant les axes à retenir.

Une baisse de 49%, des formations réalisées est constatée pour l'année 2020, soit 30 564 heures de formations comparativement à 60 000 heures en 2019. De ce fait, on dénombre 5 887 collaborateurs ayant effectué des formations en 2020 soit une baisse de 9% par rapport à 2019.

Cela s'explique du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 qui, source de contrainte, n'a pas permis de tenir l'objectif des formations.

Néanmoins, les filiales du pôle SOMDIAA ont néanmoins pu engager de nombreuses actions de formation, lorsque les mesures sanitaires le permettaient.

Par ailleurs, les filiales de la Société ont accueilli 465 stagiaires et 81 apprentis au cours de l'année, données en baisse comparativement à l'année précédente. L'accueil de stagiaires et d'apprentis permet à des jeunes en cours d'étude de découvrir le monde du travail et l'apprentissage d'un métier. C'est aussi un dispositif de captation de futures compétences. A titre d'exemple, la SOSUCAM a poursuivi la mise en œuvre d'un projet de valorisation des compétences locales. Au travers de ses engagements pour un Développement Durable, ce projet vise à identifier les compétences disponibles au niveau local, lister les niches d'emploi disponibles en interne, accompagner les jeunes dans la formalisation de leurs candidatures et à assurer un suivi de qualité vis-à-vis de l'insertion des apprentis sélectionnés pour intégrer le dispositif.

Pôle Viti-vinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

La formation constitue un élément clé pour assurer l'attractivité des métiers. Les nouveaux enjeux de la filière viticole – comme l'automatisation renforcée de la production, la croissance des fonctions marketing, les connaissances linguistiques – nécessiteront de faire évoluer les métiers et les compétences des collaborateurs. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours afin d'identifier les leviers d'amélioration de l'attractivité des métiers et ainsi accroître la fidélisation des collaborateurs.

Pour permettre à ses collaborateurs de progresser, le pôle Vin propose un Plan Annuel de Formation décliné par chaque établissement du périmètre français. Ainsi des modules de formation portant sur des thèmes spécifiques sont développés, s'ajoutant à l'école de formation Castel. Cette dernière a pour mission de renforcer régulièrement le niveau de compétences de la force de vente et des équipes du département Marketing.

Dans le but d'intégrer la RSE aux métiers de la filière viticole, les formations suivantes sont mises en place :

- Une formation à l'écoconception pour le service Marketing et les Achats, ainsi que du elearning pour le service Commercial sur les démarches responsables dans le vin ;
- Une formation à la norme ISO 26 000 pour le service Qualité ;
- Et une formation à la mise en place d'une démarche RSE pour les Chefs d'Etablissements.

Des actions de sensibilisation autour la semaine européenne tu développement durable ont este déployées dans l'ensemble d'etablissements

Répondant à un risque identifié dans sa cartographie, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole a créé un groupe de travail dédié à l'étude des facteurs d'attractivité des métiers du pôle d'activité. Ceci afin de mieux définir comment attirer les talents, valoriser et fidéliser les collaborateurs.

Indicateurs de performance et de résultat

La crise sanitaire a fortement affecté la tenue des formations professionnelles. Les restrictions de rassemblement, de déplacement et les contraintes liées aux gestes barrières ont résulté en une baisse de moitié des sessions de formation pour le pôle BGI, passant de 890 à 407 sessions en 2020. Cette réduction des formations devra être rattrapée en 2021, notamment par le contrôle de l'exécution des plans de formation en central.

Nombre d'employés formés	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI	-	10 685	4 630	-57%
SOMDIAA	4 700	6 436	5 887	-9%
CASTEL FRERES	-	428	804	+88%
Total	-	17 549	11 321	-36%

Heures de formations par salarié	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI (1)	-	2,2	1,1	-49%
SOMDIAA	5,4	5,5	2,9	-47%
CASTEL FRERES	5,8	5,5	9	+68%
Total	-	5,4	2,6	

Heures de formations par salarié = durée totale des heures de formations sur l'année / effectif total

(1) Pour le pôle boissons (BGI), l'effectif des employés permanents est le dénominateur utilisé dans le calcul des heures de formations par salarié, soit 12 242 employés au 31 décembre 2020.

Autres risques et enjeux identifiés en matière de relations et aux conditions de travail

Description des risques identifiés

Les relations et les conditions de travail incluent de nombreuses thématiques distinctes et dont les niveaux de risque varient pour chaque pôle d'activité et pour chaque filiale. Les sujets suivants sont ainsi partiellement ou intégralement identifiés dans les cartographies des risques établies par chaque pôle d'activité, sans qu'ils soient significatifs pour autant lors des évaluations.

- Le dialogue social et la liberté d'association : des instances de dialogue actives avec les représentants du personnel garantissent une meilleure prise en compte des problématiques liées aux conditions de travail et permettent d'anticiper les risques de grèves du personnel. Le droit pour les travailleurs de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier doit ainsi être assuré.
- Les discriminations: la discrimination peut se produire à différentes étapes de la vie professionnelle (embauche, formation, salaire etc.) vis-à-vis du genre, des origines, de la religion, de l'âge ou de l'état de santé, ainsi que des opinions politiques ou syndicales d'un collaborateur.
- L'égalité de traitement : les conditions de traitement, les statuts et la protection sociale peuvent être différents entre les agents salariés et ceux en intérim ou en prestation, travaillant sur les mêmes sites. Des revendications sociales et une dégradation du climat social peuvent ainsi en résulter.
- La politique salariale : déterminante pour la motivation, la performance, l'engagement, la productivité et, in fine, les revenus, la politique salariale doit être équitable et éviter les écarts trop importants entre les plus hauts et les plus bas salaires.
- La durée du travail: la durée légale hebdomadaire de travail effectif des salariés à temps complet est fixée par la législation locale. Il s'agit d'une durée de référence, un seuil à partir duquel sont calculées les heures supplémentaires. Les systèmes de gestion du personnel doivent permettre de garantir que les quotas d'heures supplémentaires sont respectés, et que les heures travaillées soient toutes effectivement payées.
- La protection sociale : la protection sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.
- Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel : le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Le harcèlement sexuel est un délit pénal si les faits sont commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. Le salarié est, en outre, passible d'une sanction disciplinaire prise par l'employeur.

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Le Code de conduite, et notamment l'article 15. « Respect des collaborateurs », est applicable à tous les pôles d'activité de la Société Copagef dont l'engagement pour le respect des droits humains et des droits fondamentaux du travail tels qu'établis dans les conventions internationales du travail y est mentionné. Dans son Code, la Société s'attache également à promouvoir la diversité et à lutter contre les diverses formes de discriminations. Des formations au Code de conduite rappellent ainsi qu'en cas de non-respect de ces

principes, lors d'une situation de harcèlement moral par exemple, le collaborateur doit reporter ce comportement à son supérieur ou au référent éthique prêt à recevoir et à traiter ce signalement.

La procédure de gestion des signalements s'applique également à tous les pôles d'activité de la Société Copagef. Fin 2020, la révision de cette procédure par une refonte de la plateforme en ligne recevant les signalements (https://groupe-castel.gan-compliance.com) et l'ouverture aux tiers, a permis de rendre cette plateforme plus efficace et complémentaire aux autre voies de recours. Les alertes et signalements de non-conformités peuvent en effet être reçus par des référents éthique et RSE, ainsi que par le biais de formulaires et de boites à signalements.

Au sein de chaque pôle d'activité, les directions des filiales veillent au respect du règlement intérieur et appliquent leur politique de gestion des ressources humaines. Celle-ci s'appuie sur les législations locales ainsi qu'une convention collective ou des accords d'entreprise par lesquels les collaborateurs sont couverts. En effet, ces accords, ayant un impact sur la performance économique et les conditions du travail, précisent les modalités de sujets spécifiques tels que la grille salariale, la durée du travail ou l'organisation du dialogue social par exemple.

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI Les filiales du pôle BGI répondent à ces risques par des mesures complémentaires aux outils précédemment énoncés telles que :

- des formations sur les techniques de management, de leadership et sur la gestion des conflits ;
- une sensibilisation à la tenue des évaluations annuelles des employés ;
- la revue des grilles salariales et la pesée des postes ;
- un système de pointage (biométrie) et des contrôles mensuels des heures travaillées ;
- le contrôle des fiches de pointage des intérimaires par le chef d'équipe et la société d'intérim.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA Au sein du pôle SOMDIAA, le dialogue social est un axe intégré dans les engagements RSE de chaque filiale.

En 2020, 155 réunions se sont tenues au global sur le périmètre entre les directions des filiales et les partenaires sociaux (soit une diminution de 7 % vis-àvis de 2019) et 3 accords majeurs ont été conclus : 1 chez SUCAF CI, pour la mise en place d'un nouvel accord d'entreprise, tout comme à la CST et 1 à la Sosucam, à savoir le "pacte social", traditionnel accord d'avant la campagne sucrière.

Pôle Vitivinicole

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS Les accords collectifs des filiales du pôle vitivinicole traitent de « l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail » ainsi que du « contrat de génération ». Ils ont permis de formaliser des objectifs et des indicateurs de progrès sur les thèmes du recrutement, de la rémunération, des carrières et de la formation, des conditions de travail et de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Indicateur de résultat

Nombre de réunions avec les partenaires sociaux	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI	Non disponible	336	242	-28%
SOMDIAA	125	167	155	-7%

L'évaluation de la conformité réglementaire des partenaires commerciaux en matière sociale est traitée dans la partie sur le Compte-rendu de la mise en œuvre du Plan de vigilance.

Responsabilité environnementale

Agriculture raisonnée

Description des risques identifiés

Concernant le pôle agro-industriel, dès 2013, le pôle d'activité SOMDIAA a formalisé ses ambitions sur la thématique de la durabilité agricole au travers de son engagement à poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée. Ce pilier majeur du volet environnemental de sa Politique de Développement Durable a été renouvelé en 2020. Au-delà de cet engagement, SOMDIAA est convaincu que le raisonnement de ses pratiques agricoles est non seulement nécessaire pour maintenir le niveau attendu de ses rendements et la fertilité de ses sols mais également obligatoire pour assurer la durabilité de ses périmètres agricoles.

L'engagement du pôle vitivinicole à certifier ses Châteaux et basculer ses marques vers des certifications environnementales s'est poursuivi en 2020. Il s'agit d'un engagement clé afin de maintenir une capacité d'adaptation et de développer des modes des production durables, assurer la pérennité du vignoble et de répondre aux attentes des consommateurs.

Objectifs de développement durable associés









Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Sur son activité viticole, le pôle d'activité rationalise l'utilisation des engrais et des produits de protection de la plante afin de minimiser l'impact que l'application en excès peut entraîner dans le sol, la nappe phréatique et pour les espèces animales et végétales. L'objectif de cette stratégie d'agriculture raisonnée, inscrite dans la **politique de Développement Durable** du pôle, peut se résumer ainsi : le bon traitement, au bon moment, avec une juste dose.

Le Château Magnol est membre de la 1ère Association pour le **Système de Management Environnemental du Vin de Bordeaux certifiée ISO14001 et Haute Valeur Environnementale.** Cet engagement des Châteaux consolidé par l'obtention des certifications environnementales a été adopté par certaines des marques de la filière. Pour cela les partenaires vignerons sont accompagnés dans l'obtention de la certification **Terra Vitis**.

Par ailleurs, la **Stimulation de Défenses Naturelles** des plantes est une stratégie permettant à la vigne de déclencher ses propres défenses à un niveau beaucoup plus élevé que celui obtenu naturellement, et ainsi de la rendre plus résistante face à différentes maladies et d'éviter les traitements.

Enfin, le travail du sol est privilégié par l'abandon des désherbants résiduaires au profit du travail mécanique. Ce travail mécanique permet de détruire sélectivement les mauvaises herbes sans endommager les vignes et sans recourir aux herbicides.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

En 2021, 4 filiales du pôle d'activité SOMDIAA ont poursuivi leurs travaux préparatoires en vue de l'obtention de la **certification sociale et environnementale du sucre Bonsucro**, initiative à laquelle le pôle SOMDIAA est adhérente depuis 2017. Le contexte pandémique n'a pas rendu possible la mise en place d'un audit à blanc pour SARIS Congo et SUCAF-CI, les auditeurs n'ayant pas l'autorisation de voyager sur ces pays.

Sur le secteur agro-industriel, SOMDIAA a très tôt identifié et compris que le raisonnement de ses pratiques agricoles était non seulement nécessaire pour maintenir le niveau attendu de ses rendements et la fertilité de ses sols mais également obligatoire pour assurer la durabilité de ses exploitations agricoles. Dès 2013, SOMDIAA a formalisé ses efforts sur la thématique de la durabilité agricole au travers de son engagement à poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée, pilier majeur du volet environnemental de sa politique de Développement Durable, renouvellée fin 2020.

Moins travailler les sols

Les équipes des services agronomiques des filiales sucrières s'emploient à la mise en place d'expérimentations plurielles visant à raisonner les pratiques agricoles. Sur certains des sites de production, notamment au Cameroun, Gabon et Congo, les équipes tendent vers une réduction du travail du sol : l'objectif est de réduire les préparations de sol avant plantation à l'unique sous-solage (travail en profondeur visant à réduire la compaction et permettre une meilleure aération et infiltration de l'eau).

Sur ces périmètres, ces pratiques ont démontré que les rendements pouvaient être maintenus à l'identique en supprimant l'étape du labour, permettant ainsi de maintenir la fertilité du sol en réduisant l'érosion hydrique.

Le couvert végétal

Les filiales de la filière sucre utilisent également des plantes de couverture pour favoriser la reconstitution de la vie du sol et en améliorer la fertilité. Le couvert végétal permet :

- La fixation de l'azote grâce au recours à des légumineuses et la réduction jusqu'à 30% de l'apport d'engrais chimique azoté sur les plantations ;
- L'augmentation de la teneur en matière organique ;
- L'amélioration de la structure du sol à travers l'enfouissement de la biomasse végétale des plantes de couverture et la réduction de la prolifération des mauvaises herbes via le développement rapide des plantes de couverture éliminant la nécessité du second déchaumage chimique (herbicides).

Récolter « en vert »

Enfin, les directions agricoles tendent, lorsque les conditions le permettent, vers des récoltes dites « en vert » permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au brûlage des cannes à sucre, la réduction du recours aux herbicides via les pailles résiduelles restant sur les parcelles, l'érosion des sols et par extension, une meilleure protection des cours d'eau.

Indicateur de performance

En 2020, **100%** des **701,5** hectares de vignobles français ont reçu la certification **Terra Vitis**. Débutée en 2009, la certification Terra Vitis est la signature des vignerons français qui respectent la nature, les hommes et les vins.

Part des superficies récoltées « en vert » (%)	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
SOMDIAA				
SUCAF Gabon	38	63	36	-43%
SUCAF CI	33	35	45	-29%

Bien-être animal

La SMAG, filiale gabonaise du pôle SOMDIAA, dispose d'un élevage de poules pondeuses en vue d'approvisionner le marché gabonais en œufs. La question du bien-être animal devient progressivement un sujet d'attention pour la Direction Générale. De manière à s'améliorer sur cette thématique, la SMAG a souhaité travailler dans un premier temps sur deux des cinq libertés pour le bien-être animal telles que définies par l'Organisation mondiale de la santé animale à savoir l'absence de faim, de soif et de malnutrition et l'absence de douleur, de lésions et de maladie.

L'élevage de la SMAG est conçu de telle manière à ce que les poules soient élevées avec la lumière du jour, qu'elles disposent d'une inspection quotidienne et soient nourries avec des aliments de qualités, qui sont contrôlés en amont au travers d'un plan de contrôlé dédié. Les fientes sont évacuées régulièrement des bâtiments, ce qui permet de réduire l'inconfort des pondeuses. Enfin, un programme de prophylaxie est établi, avec notamment la visite régulière de vétérinaires pour suivre l'état de santé de l'élevage.

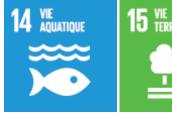
Préservation de la biodiversité

Description des risques identifiés

La protection de la biodiversité est une thématique majeure pour le pôle agro-industriel de la Société COPAGEF. Dans le cadre des activités de la filière sucre, le pôle d'activité SOMDIAA s'attache à réduire les impacts associés à la valorisation de ses baux emphytéotiques au travers de la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social de son périmètre sucrier, intégrant systématiquement des actions de préservation de la biodiversité. Ces actions sont complétées par des initiatives de reboisement.

Les paysages viticoles constituent un important réservoir de biodiversité. Le pôle d'activité veille ainsi à contribuer à la biodiversité en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires pour éviter une détérioration de l'écosystème. Une intégration paysagère est respectée au sein de ses établissements de production afin d'obtenir des bâtiments adaptés aux paysage local.

Objectifs de développement durable associés





Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS La politique de Conservation de l'Environnement du pôle viti-vinicole vise à favoriser la biodiversité au sein de ses établissements et Châteaux et à ne pas perturber l'écosystème. Les bâtiments sont conçus et aménagés en harmonie avec les pratiques du territoire : la préservation de la biodiversité et le respect du patrimoine. La flore aux abords de l'entreprise est entretenue, la conservation de zones vertes est poursuivie et une toiture végétalisée a été installée au siège social à Bordeaux.

Au sein des Châteaux, le développement de la biodiversité est favorisé par le maintien d'un écosystème viticole vivant : l'installation de ruches au sein d'une propriété, la mise en place de haies protectrices, l'élevage de chevaux au sein de plusieurs propriétés, les jachères fleuries, les parcelles fleuries et enherbées, la pluri-culture avec du maïs et la forte présence d'oiseaux et de faune aquatique sur les plans d'eau et dans les parcs de l'ensemble des propriétés.

Au château Montlabert, chaque automne, des semis de céréales (orge, blé, seigle...) sont installés entre les rangs de vignes. Profitant de l'humidité du climat bordelais, les semis poussent pendant tout l'hiver et le printemps, permettant de concurrencer la vigueur de la vigne, tout en enrichissant le sol d'azote. Dès la fin du printemps, le sol est travaillé et l'enherbement détruit, à l'aide d'une décavaillonneuse mécanique, sans aucun recours au désherbage chimique. Dans l'objectif d'encourager la diversité de la flore et de la faune, 4 hectares du Château Tour Prignac sont mis en jachères fleuries, abritant plusieurs ruches d'abeilles. Des rangées de haies, plantées en 2015 et en 2018 en bordure du ruisseau et de la propriété remplissent la même fonction.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA Dans le cadre de son projet d'extension de superficies de cannes à sucre et conformément à la législation ivoirienne, la SUCAF-CI a réalisé une **Etude d'impact environnemental et social** (EIES) en 2017. Cette étude a permis d'évaluer l'état initial de la flore et de la végétation. Parmi les recommandations, la préservation de la biodiversité sur le site et sa zone d'emprise est mentionnée. Cette recommandation fait partie intégrante du **Plan de gestion environnemental et social** (PGES) résultant de l'étude.

La SUCAF-CI a ainsi décidé la création de deux zones de compensation écologique pour sauvegarder les espèces à statut particulier et à haute valeur de conservation ainsi que leurs habitats ou biotopes. Les deux zones sont localisées dans l'emprise de son bail emphytéotique concédé par l'Etat ivoirien. Elles couvrent une superficie totale de 120 hectares.

En 2019, deux études conduites avec l'appui technique de l'équipe du laboratoire de botanique de l'Université Félix Houphouët Boigny avaient été menées. Une **étude floristique** et une **étude de la richesse et de la diversité faunique**. Elles avaient permis de recenser plus de 150 espèces végétales dont 10 espèces à statut particulier, rare ou menacé d'extinction, ainsi que 53 espèces d'oiseaux et une quarantaine d'espèces de mammifères. De manière à s'assurer de la protection de ces espèces vis-à-vis de l'influence anthropique et les efforts de sensibilisation des populations riveraines, une clôture entourant la zone de conservation avait été installée. La SUCAF CI travaille désormais à la mise en place d'un parcours botanique permettant aux visiteurs de découvrir les espèces qui ont été sauvegardées. La gestion et la sécurisation de ces zones de préservation de la biodiversité sont assurées avec l'appui des communautés locales.

La SUCAF-CI entend poursuivre ses démarches de protection de la biodiversité en intégrant l'aspect culturel au travers de la protection de certains bois sacrés situés aux abords de ses sites sucriers.

Par ailleurs, plusieurs filiales poursuivent leurs efforts pour le reboisement, comme par exemple la société SARIS Congo qui contribue chaque année à la journée nationale de l'arbre, fixée le 6 novembre. En 2020, malgré le contexte sanitaire, 1 000 plants d'eucalyptus ansi que 500 plants de teks ont été plantés sur une superficie de 2 hectares.

Enfin, la filiale béninoise du pôle de boissons BGI, la SOBEBRA, a mené un projet Apiculture en 2020 avec les villages riverains de la forêt classée de l'Ouémé supérieur N'dali. Les 30 bénéficiaires ont été formés à la gestion de ruches et à une production de miel biologique pendant 6 semaines au sein d'un centre apicole. Ils ont ensuite été dotés de plus de 1 000 ruches afin de développer une activité rémunératrice, en circuit court et vertueuse pour l'environnement.

Gestion de l'eau et traitement des eaux usées

Description des risques identifiés

Les activités de productions agricole et industrielle sont très consommatrice en eau, et la ressource en eau salubre peut être rare et fragile, notamment dans les régions soumises à un stress hydrique. Elle est donc à préserver et à protéger en bonne intelligence avec l'environnement humain et naturel.

La filière sucrière, dans sa partie agricole, dépend entièrement de la ressource en eau, qui est donc un sujet d'importance majeur pour le pôle SOMDIAA. La culture de la canne à sucre se fait soit en pluviale soit avec l'appui de matériels d'irrigation. Dans les deux cas, les filiales sucrières sont particulièrement attentives à la maîtrise des consommations d'eau.

Par ailleurs, des défaillances dans les systèmes de traitement des eaux résiduaires issues des process industriels entraînent des pollutions du milieu récepteur (eau, sol, sous-sol, villes). Outre les problèmes de pollution, cette situation peut induire des situations de non-conformités réglementaires et de non-respect des exigences environnementales de partenaires commerciaux.

Objectifs de développement durable associés







Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux

Société BGI

Au sein du pôle d'activités BGI, la réduction de la consommation en eau et le traitement des effluents figurent parmi les principaux objectifs de la **politique de Responsabilité Sociétale** communiquée aux équipes opérationnelles de chaque filiale. Afin de faciliter cette démarche, 18 sites du pôle d'activité BGI sur un total de 41 sites ont mis en place un **système de management environnemental** répondant à la norme **ISO 14001**.

Chaque site de production a progressivement développé des **animations hebdomadaires sur la thématique de la gestion de l'eau** afin de déceler rapidement les consommations excessives en eau et de réaliser des actions adaptées aussitôt. Le suivi de l'évolution des ratios des principales machines consommatrices d'eau, comme les laveuses-bouteilles et les pasteurisateurs, est mis en œuvre par le biais de **l'outil informatique My Energy** développé pour répondre aux besoins spécifiques des sites de production et ainsi faciliter l'analyse et la résolution des écarts identifiés. Depuis 2020, cet outil est dorénavant installé pour 9 filiales du pôle avec des objectifs définis par site (non déployé en Tunisie).

Une partie des sites de production du pôle BGI est équipée d'une **station d'épuration des eaux usées**. En 2021, un webinaire sur les bonnes pratiques de maîtrise des eaux usées a été suivi par les directeurs usine, technique et QHSE des filiales. En parallèle, là où l'installation de stations d'épuration est à l'étude, la Société et ses filiales se sont engagées à mettre en œuvre des traitements à minima, à savoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, le dégrillage, le dégraissage, l'égalisation et les mesures réglementaires (débit, pH, température, DCO et DBO).

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

Chaque filiale détermine sa propre **politique de gestion de l'eau**, en fonction de sa situation géographique, des contraintes locales en termes d'approvisionnement, de stress hydrique et, pour les périmètres irrigués, en fonction des matériels installés. L'objectif reste avant tout la maîtrise des consommations d'eau et l'apport de la quantité strictement nécessaire à la bonne croissance des cannes.

Pour la filière sucre, on distingue les utilisations d'eau pour la partie alimentation des usines et pour la partie irrigation des plantations. La canne contenant environ 70% d'eau apporte de l'eau à l'usine. Exceptée la partie qui repart avec la bagasse humide, le solde évaporé lors du procédé est récupéré dans les eaux de condenseurs. En complément du procédé sucrier d'extraction du sucre, un lavage des cannes peut être opéré selon les périodes. En période sèche, les cannes sont normalement peu chargées de sable ou terre et ne sont donc pas lavées. En revanche, dès que les pluies arrivent, il faut laver ces cannes du sable emmené avec les chargements. Ce volume dépend des sites, des moyens mis en œuvre pour la récolte et bien entendu de la durée de la campagne. Des études sur la gestion de l'eau des usines visent à réduire autant que possible ces intrants, par exemple en recyclant des eaux de process peu chargées.

Sur tous les périmètres irrigués, l'aspersion se fait majoritairement au moyen de pivots sur des parcelles circulaires permettant une application raisonnée de l'eau sur les champs en tenant compte du stade de développement et des conditions climatiques (mesures décadaires de l'évapotranspiration). Afin de limiter les consommations d'eau et d'énergie, les périmètres sont pilotés par bilan hydrique. C'est-à-dire une balance en eau qui permet pour une parcelle donnée, de faire la part entre l'eau disponible dans le sol, les apports en eau par la pluie, l'irrigation (les entrées) et la consommation faite par la plante par évapotranspiration (les sorties). Pour augmenter l'efficacité de l'irrigation et limiter les pertes, des actions sont engagées afin de convertir les réseaux de surface en réseau enterré, et équiper les pivots et rampes de régulateurs de pression. De même, les anciens systèmes d'irrigation, souvent peu efficients en termes d'énergie et de consommation d'eau, sont progressivement remplacés par des systèmes pivots ou goutte à goutte. Un programme de surveillance par satellite de l'efficacité de l'irrigation « E-Leaf » est en cours de validation à SUCAF-CI.

Depuis fin 2019, l'ensemble des filiales de la filière sucre ont été invitées à réduire leurs débits actuels au travers de diverses études lancées en 2020 portant notamment sur les possibilités de recyclage, l'optimisation des pompages et l'amélioration des étapes du process les plus consommatrices en eau. Une fois cette phase d'étude achevée, des solutions de traitements adaptés à la réutilisation des eaux en épandage seront testées.

Pour la **filière farine**, le procédé est dit « sec ». Il est très peu consommateur d'eau. Après l'étape du nettoyage du blé, vient l'étape du conditionnement pendant lequel un mouillage des blés est réalisé de manière à ramollir son enveloppe afin de faciliter la séparation des enveloppes et de l'amande. Il est ensuite convoyé dans un silo de repos avant d'être transféré au moulin pour le broyage et le tamisage.

Pour la **filière élevage**, les consommations sont minimes. Elles sont liées à l'abreuvement des poules et aux activités de nettoyage des différents espaces.

Certaines usines du pôle SOMDIAA (SARIS, SUCAF CI et SOSUCAM) ont lancé des projets d'épuration des eaux rejetées en vue de les récupérer pour usage en irrigation.

Pôle Vitivinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Les établissements du pôle viti-vinicole, comme les propriétés, limitent leurs consommations d'eau au quotidien et la réutilisent dans toutes les étapes de production, tout en préservant la qualité du produit final. Le ratio d'eau est ainsi resté stable entre 2018 et 2019 (1 L/L). Par ailleurs, un contrat-cadre est signé avec une **entreprise spécialisée dans l'optimisation des consommations d'eau**. L'ensemble des établissements est donc suivi tant sur la qualité que sur la quantité d'eau utilisée. Les produits de nettoyage utilisés alcalin chlore n'ont aucun impact sur l'humain comme sur l'environnement.

Enfin, pour gérer au mieux les eaux résiduaires viticoles et phytosanitaires au sein des activités du pôle, **les stations d'épuration** communales sont utilisées et de plus en plus de propriétés installent leur propre station. Par exemple, à l'établissement La Chapelle-Heulin, la station de traitement des effluents par méthanisation permet de rejeter des effluents 10 fois inférieurs aux seuils légaux. De plus, au sein de tous les établissements des techniques de filtration des vins permettant de diminuer considérablement la pollution des rejets en remplaçant par exemple la filtration frontale classique par des filtres tangentiels.

Indicateurs de performance et de résultat

Consommation en eau (millions de m3)	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI – Périmètre réduit	17,3	14,7	14,2	-3%
Périmètre total	-	16,5	16	-3%
SOMDIAA	154,1	153,6	187,5	+22%
CASTEL FRERES	0,33	0,26	0,32	+21%
Total – Périmètre réduit	171,7	168,6	202	+20%
Périmètre total	-	170,4	203,9	+20%

Ratio eau (L/L ou L/K	g)	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI – Périmètre rédui	t	6,3	5,2	4,9	-5,8%
	Périmètre total	-	4,2	4	-5%
CASTEL FRERES		1,0	0,8	1,1	+38%

Part des eaux usées traitées (%)	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI – Périmètre réduit	33	29	37	+28%
Périmètre total	-	31	39	+26%

Gestion des déchets et écoconception

Description des risques identifiés

En tant qu'acteur économique majeur dans l'industrie des boissons et de l'agro-alimentaire, les activités de la Société Copagef sont génératrices de différents types de déchets causant un risque de pollution pour l'environnement et constituant un facteur de nuisances pour la biodiversité si la fin de vie de ces derniers n'est pas maîtrisée.

Les déchets générés par les activités des filiales sont nombreux et divers, et la plupart d'entre eux constituent des matières premières "secondaires" valorisables en agriculture ou dans l'industrie (bagasse, mélasse, écumes, drêche, palettes, huiles, etc.). Les entités locales implantées en Afrique ont impulsé différentes expérimentations de valorisation de ces matières solides, boueuses ou liquides. Toutefois, faute principalement à l'absence de filières et de professionnels de la récupération, du recyclage et du traitement des déchets, ceuxci ne sont pas tous entièrement ni correctement évacués, notamment les déchets plastiques dont les couts de transformation sont significatifs.

Afin de garantir la qualité et la protection des produits pendant le transport, et d'assurer leur bonne présentation, les produits commercialisés nécessitent un conditionnement adapté. L'emballage est ainsi un

support d'information indispensable et répond à des normes de sécurité des denrées alimentaires. Ces fonctions essentielles sont donc à préserver tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage.

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS Un plan de formation spécifique ainsi qu'un groupe de travail ont été mis en place pour suivre la démarche d'éco-conception du pôle Vin. Le groupe de travail « Emballages » a pour mission d'élaborer et de diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation, d'utilisation et de fin de vie de l'emballage des produits. Il s'agit également d'avoir une vision homogène et cohérente avec l'ADN et le contexte de la société concernant l'emballage de produits et la relation avec les fournisseurs.

En 2019, le groupe de travail « Emballages » présentait les résultats suivants : 80 tonnes de matières économisées, soit 71 tonnes de CO2 et 65 000 euros, sur seulement moins d'1% des mises en marché. Les pistes d'optimisation des emballages ont été identifiées lors d'un diagnostic organisé par l'ADELPHE au sein de l'établissement de Béziers et visent à améliorer la recyclabilité des emballages à travers **l'éco-conception** des étiquettes, des cartons, l'allégement des bouteilles en verre, la réduction du poids des housses verrières et la solution du Bag-In-Box.

Nous travaillions avec nos fournisseurs pour optimiser nos emballages et réduire leur impact environnemental. Ces dernières années nous avons allégé nos bouteilles et créé une filière de recyclage des supports dorsaux des étiquettes. En 2020, nous avons intégré 40% du plastique recyclé dans les housses et la participation au groupe de travail "Bag In Box" (BIB), organisé par l'Adelphe, nous a permis d'identifier des actions pour optimiser les BIB qui sont en cours de reflexion.

Dans ses établissements et châteaux, le pôle viti-vinicole valorise plus de 82% de ses déchets en moyenne. Chaque établissement, de façon indépendante et autonome, utilise les compétences de prestataires régionaux pour mettre en place un tri sélectif et garantir une gestion optimale de ses déchets au quotidien. Une politique nationale avec un partenaire spécialisé vient renforcer la gestion des plastiques dans chaque établissement. Afin de soutenir des dispositifs de collecte sélective, les chutes d'emballages occasionnées par les processus de fabrication sont systématiquement triées et envoyés vers des filières de valorisation. Enfin, tous les cavistes de l'enseigne NICOLAS sont équipés de collecteurs de bouchons en liège pour la plantation de chênes-lièges.

Pôle boissons Bières, boissons

gazeuses et eaux

Société BGI

La gestion des déchets est inscrite dans la **politique de Responsabilité Sociétale** du pôle BGI dont les objectifs sont de réduire leur impact environnemental et de soutenir le développement d'une économie circulaire au travers d'une revalorisation ou d'un réemploi des matières.

Une grande partie des déchets produits sur les sites sont **valorisés** sur le site lui-même ou par une entité du pôle d'activité (le groisil est envoyé aux verreries, les casiers usés sont broyés et réutilisés pour fabriquer de nouveaux casiers, le réemploi de palettes, de sacs, de bidons etc.), ou par le biais de partenaires extérieurs (la drêche issue des céréales pour l'alimentation du bétail, la ferraille, l'huile de vidange, le carton, le papier etc.).

Concernant les déchets d'emballages des boissons, le verre consigné permet de réduire considérablement les déchets produits pour cette filière. La consigne débute avec la récupération des bouteilles en verre chez les clients. Elles sont ensuite lavées, puis inspectées par des caméras permettant de détecter les défauts (bouteille ébréchée, fêlée, etc..).

³⁄₄ des bouteilles commercialisées au sein du pôle BGI sont en verre, un matériau réutilisable en moyenne 30 fois, et les filiales poursuive l'adaptation de la campagne de sensibilisation panafricaine promouvant l'utilisation du verre consigné.

Les déchets non valorisés pour la filière des bières, des boissons gazeuses et des eaux, comprennent tous types de déchets sur site envoyés en décharge et l'emballage non consigné représente environ ¼ des bouteilles vendues par le pôle BGI. Ces déchets plastiques sont estimés à partir du nombre de bouteilles plastiques embouteillées et de la conception de leurs emballages (préforme, bouchon, film plastique).

Répondant à la fois aux préoccupations environnementales et économiques, des **projets d'éco-conception** ont ainsi été menés au sein de filiales du pôle BGI :

- Une réduction du poids des bouteilles plastiques (préformes) et de la taille des bouchons.
- La diminution de l'épaisseur et de la largeur du film plastique utilisé pour emballer les packs de boissons. Pour certains packs le poids de film plastique a diminué de 27% tout en conservant une résistance similaire.
- La consigne et la transformation des casiers en plastique transportant les bouteilles en verre. Lorsqu'ils sont usés, ces casiers sont broyés dans le but de fabriquer de nouveaux casiers, et la quantité de matière recyclée incorporée peut atteindre jusqu'à 50% du nouveau casier. Par exemple, sur le site de production de Libreville, la part d'intégration de broyats de plastique dans les nouveaux casiers est passée de 37 à 47%, ce qui a permis de réduire de 50 tonnes l'achat annuel de plastique vierge.

Par ailleurs, une veille sur le développement du secteur du **recyclage des matières plastiques** est entrepris. Alors que de nouveaux acteurs entrent sur ce marché, la transformation en matière recyclée respectant les normes de sécurité des denrées alimentaires s'avère complexe et incite donc à identifier d'autres débouchés pour la valorisation du plastique.

Les partenaires actuels proposent une collecte du plastique sur site dans un premier temps : "Namé Recycling" (SABC, SOBRAGA), "Recyclage & Collecte" (SOBRAGA) et "Dream Plastic Product" (SOBOA). La filiale SOLIBRA et l'Association Ivoirienne de Valorisation du Plastique ont également installé un point de collecte des bouteilles en plastique, combiné à des systèmes de presse ou de broyage, pour un projet de transformation locale des matières plastiques. La collecte et le tri du plastique post-consommation exige des infrastructures couteuses, mais le contexte législatif évolutif avec une responsabilité élargie du producteur relative aux emballages accélère cette expansion (écotaxe selon le poids et la recyclabilité des emballages, création d'éco-organismes rassemblant producteurs et filières de recyclage). Le partenariat entre la SABC et "Namé Recycling" au Cameroun prévoit ainsi le recyclage de 80% des déchets plastiques soit 9 000 tonnes par an d'ici fin 2022.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA La majorité des filiales de la filière de sucre et de farine ont intégré la thématique de la gestion des déchets dans leur **stratégie de responsabilité sociétale** et pour certaines, au sein même de leur **politique de développement durable**. En 2020, les filiales de SOMDIAA ont poursuivi la **sensibilisation des travailleurs au tri** adéquat des déchets. La plupart des sites se trouvant en milieux isolés, les filiales ont développé de nombreux **contrats avec des sociétés prestataires** agréées à l'enlèvement et au traitement des déchets dangereux.

Pour la filière sucre, **les coproduits de la canne à sucre** sont systématiquement revalorisés pour des applications annexes économes et profitables pour l'environnement.

La valorisation des coproduits organiques :

La bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre, est stockée et permet la production d'une énergie renouvelable servant l'alimentation des usines. Plus de 90% des 1,16 millions de tonnes de bagasse produites en 2020 ont été réutilisées pour la production d'énergie, réduisant ainsi le recours aux énergies fossiles.

La mélasse, sirop épais issu du processus de fabrication, est utilisée pour l'amendement des sols, mais également pour réduire les émissions de poussière sur les pistes. En 2020, 89 % des 144 000 tonnes de mélasse produites ont été réemployées pour ces applications.

Les écumes, résidus organiques issus du processus de fabrication, sont utilisés en qualité d'amendements des sols pour réduire l'utilisation des engrais chimiques. En 2020, 72% des 101 000 tonnes d'écumes produites ont été revalorisées dans les plantations.

Gaspillage alimentaire

L'enjeu du gaspillage alimentaire n'est pas considéré comme significatif au regard des activités de la Société. L'intégralité de la production est commercialisée et les déchets organiques sont revalorisés dans la mesure du possible.

Au sein des filiales du pôle BGI, l'utilisation des matières premières est contrôlée dans le cadre d'un processus d'amélioration continu pour une utilisation optimale des matières prévenant ainsi les risques de gaspillage. En 2020, les pertes de matières pour la fabrication de la bière (freintes brassicoles) sont en baisse de 4% entre 2019 et 2020 et de 11% depuis 2018.

Par ailleurs, l'approvisionnement local est privilégié lorsque les denrées (sucre, maïs, riz etc.) sont produites en quantités suffisantes et répondent à des exigences de qualité. Ces démarches permettent d'encourager le développement de filières agricoles locales et de réduire les transports de marchandises.

Indicateurs de performance et de résultat

Quantité de déchets valorisés et non valorisés (tonnes)		2018	2019	2020	Variation 2019-2020	
BGI (périmètre total)						
	Déchets non valorisés	40 649 (1)	61 274	64 667	+6%	
	Déchets valorisés	-	197 280	217 762	+10%	
Sucre, farine et œufs	5					
	Bagasse	1 190 000	1 118 402	1 168 909	+5%	
	Mélasse	159 000	142 575	148 211	+4%	
	Ecume	105 000	85 901	106 037	+23%	
CASTEL FRERES		4 012	3 861	3 945	+2%	
Total		1 498 661	1 609 293	1 709 531	+6%	

(1) Périmètre réduit en 2018

Part des déchets valorisés (%)		2018	2019	2020	Variation 2019-2020	
BGI		-	76	77	+1%	
Sucre, farine et œufs						
	Bagasse	95	95	90	-5%	
	Mélasse	79	85	87	+2%	
	Ecume	82	71	69	-3%	
CASTEL FRERES		84	84	82	-2%	

Gestion des énergies et changements climatiques

Description des risques identifiés

Du fait de leurs activités, les filiales ont des besoins importants en énergie afin d'alimenter les installations industrielles et d'assurer leurs missions. La consommation énergétique est une variable suivie de près d'autant plus qu'elle détermine le bilan carbone de la Société, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre émises dans l'atmosphère.

Des bonnes pratiques d'efficacité énergétiques sont ainsi mises en œuvre et l'orientation vers des sources d'approvisionnement en énergies plus vertueuses et renouvelables est encouragée. Ainsi, une grande partie de l'énergie consommée par la filière sucrière est produite par biomasse et les pôles de production de boissons ont également lancé des projets d'approvisionnement en énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaudière à biomasse).

Objectifs de développement durable associés









Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI Au sein du pôle d'activités BGI, la gestion efficace de l'énergie est un pilier de la **politique de Responsabilité Sociétale** élaborée en 2019. Afin de faciliter cette démarche, 18 sites sur un total de 41 sites du pôle d'activité BGI ont mis en place un **système de management environnemental** répondant à la norme **ISO 14001**.

Les responsables de chaque établissement identifient les potentiels d'amélioration les plus prometteurs en matière de gestion de l'énergie afin de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Des sensibilisations régulières aux bonnes pratiques ont été réalisées et l'évolution des ratios des principaux postes consommateurs d'énergie (froid, air comprimé et lignes de conditionnement) est dorénavant suivie de manière hebdomadaire. Le développement de **l'outil informatique « My Energy »** pour tous les sites de production a permis de faciliter ces animations hebdomadaires (sauf en Tunisie où l'outil n'est pas déployé).

Enfin, la filiale sénégalaise SOBOA poursuit l'application des recommandations de son contrat de performance énergétique avec le fournisseur Green Yellow. Les investissements d'éclairage à LED, du compresseur d'air comprimé à vitesse variable et de la récupération d'énergies sur les fumées de la chaudière permettent des réductions des ratios énergétiques.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA

Au sein du pôle d'activité sucrière SOMDIAA, les filiales sont mobilisées afin de réduire leur recours aux énergies fossiles, que ce soit par groupes électrogène ou par des achats aux réseaux publics locaux.

L'industrie sucrière de la canne à sucre est basée sur un procédé performant générant une énergie renouvelable à partir des coproduits de la canne. La bagasse, résidu fibreux issu du broyage de la canne à sucre, est revalorisée et permet d'assurer la fourniture en énergie thermique et électrique des usines, des bureaux, des cités d'habitation et d'un certain nombre de villages et d'installations d'irrigation pendant les campagnes sucrières. Sur certains sites, un solde positif en fin de période de production permet de poursuivre la génération d'énergie électrique à partir de bagasse en inter campagne. Les filiales réalisent régulièrement des investissements pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs sites industriels.

Au cours des campagnes 2019/2020, les usines sucrières du pôle ont fonctionné en autonomie énergétique à 90% à partir de leur propre production énergétique, irrigation inclue. Plus de 5,702 millions GJ ont été générés par les sucreries à partir de la biomasse. Pendant ces périodes, le recours aux énergies fossiles est donc extrêmement réduit. Enfin, les entités du pôle SOMDIAA ont consommé 19 760 m3 de carburants sur la période, soit une réduction de 2,3%, dont 19 213 m3 pour les entreprises sucrières, soit une réduction de 3%.

La bagasse est un produit agricole soumis aux aléas climatiques et culturaux : sa proportion dans la canne à sucre peut varier d'une année à l'autre et d'un site à l'autre de plus ou moins 20%.

Pôle Vitivinicole

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

La partie viticole des activités de la Société s'emploie également à développer des projets favorisant les économies d'énergie. Réduire son empreinte environnementale signifie également réduire la consommation d'énergie, et l'électricité et le gaz naturel sont les principales ressources énergétiques du pôle

La mise en place du Système de Management Environnemental a permis de centraliser l'achat d'énergie et d'avoir un suivi hebdomadaire du marché. Au sein des établissements du pôle viticole, différentes actions ont été mises en place :

- Campagne de relamping avec des LED moins énergivore.
- Réfection d'une partie des toitures permettant une meilleure isolation et mise en place de détecteurs de luminosité afin de couper les lumières lorsque la luminosité des puits de jour est suffisante.
- Optimisation des compresseurs avec variateur et récupération de chaleur.
- Réalisation de l'audit et revue énergétique ISO 50001 de 3 établissements.
- Convoyeur de bouteille avec arrêt automatique en cas de panne pour minimiser la consommation.

Concernant les châteaux, celui de LORT utilise une chaudière à biomasse alimentée par les sarments de vigne pour fabriquer du chaud pour l'ensemble de la propriété. De plus, une toiture photovoltaïque sur la propriété lui accorde une autonomie énergétique.

Indicateurs de performance et de résultat

Consommation énergétique (MwH)	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI – Périmètre réduit	1 179 026	1 065 386	1 058 660	-1%
Périmètre total	-	1 201 901	1 198 597	0%
SOMDIAA	1 154 733	1 694 135	1 828 537	+8%
CASTEL FRERES	40 726	40 527	37 575	-7%
Total – Périmètre réduit	2 374 485	2 800 048	2 924 772	+4%
Périmètre total	-	2 936 563	3 064 709	+4%

Ratios énergétiques (KwH/HI)	2018 43	2019 38	2020 37	Variation 2019-2020 -3%
BGI – Périmètre réduit				
Périmètre total	-	32	30	-6%
CASTEL FRERES	12,7	12,3	12,5	+2%

Bilan carbone (tonnes équivalent CO2)		2018	2019	2020	Variation 2019-2020
BGI – Périmètre réduit		375 095	337 513	332 088	-2%
	Périmètre total	-	384 708	378 908	-2%
SOMDIAA		-	128 226	90 183	-30%
CASTEL FRERES		5 946	5 696	5 618	-1%
Total – Périmètre réduit		381 041	471 435	427 889	-9%
	Périmètre total	-	518 630	470 712	-9%

Les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités de la Société sont estimées à l'aide d'un bilan carbone exprimé en tonnes équivalent CO2. Il s'agit des niveaux de **scopes 1 et 2**, c'est-à-dire les émissions directement liées à la fabrication des produits et une partie des émissions indirectes, celles liées à la consommation d'énergies nécessaire à la fabrication du produit. Le scope 3, comprenant les autres émissions indirectes en amont et en aval de l'activité même (acheminement des matières premières, distribution des produits, destruction des déchets etc.), est donc exclu du bilan carbone à l'exception des données en Tunisie (gasoil du parc roulant inclus dans les consommations énergétiques).

Responsabilité sociétale

Dialogue avec les parties prenantes

Description des risques identifiés

Evoluant dans des contextes urbains et ruraux, les filiales de la Société interagissent avec un panel très large de parties prenantes et leur pérennité est directement liée à la qualité des relations entretenues avec les parties internes et externe de l'entreprise.

Si les parties prenantes internes (Direction, Collaborateurs, Partenaires sociaux, CHSCT ou équivalent, etc.) sont amenées à communiquer régulièrement, les relations avec les autres parties de l'écosystème des entreprises dépendent des modalités de dialogue définies par chaque entité.

Objectifs de développement durable associés

Cette thématique est transversale à plusieurs objectifs de développement durable déjà cités. Les objectifs associés au dialogue avec les parties prenantes convergent en particulier avec ceux de la thématique « Ancrage local auprès des communautés locales ».

Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS Attentives aux préoccupations et aux attentes de leurs parties prenantes, les filiales du pôle viti-vinicole mesurent l'importance du dialogue dans l'intérêt d'une viticulture durable.

Les échanges des **commissions** et des **groupes de travail** sont ainsi enrichis de l'intervention d'experts extérieurs. De plus, les directeurs d'établissements ont un siège dans l'ensemble des **interprofessions régionales** et les collaborateurs s'impliquent au sein d'**organismes régionaux et nationaux** afin de valoriser l'activité et ses métiers. Dans le but d'informer les différentes parties prenantes sur les pratiques adoptées par la Société dans sa production de vin, un **guide** "**Bien vivre ensemble**" a été diffusé en 2019 par le département RSE de la filière viticole. Par l'explication des choix de production de manière simplifiée, ce guide vise à créer du lien avec les partenaires commerciaux, les consommateurs et la population riveraine.

Enfin, la participation à plusieurs **initiatives de l'interprofession** en matière de RSE permet de valoriser cette démarche, partager nos expériences et s'enrichir de celles des autres entreprises. Ces initiatives prennent des formes plurielles, parmi lesquelles :

- Membre fondateur de l'association Système de Management Environnemental (SME) du Vin
- Groupe de travail ministériel sur l'affichage environnemental.
- Groupe de travail européen sur les meilleures pratiques environnementales à l'échelle européenne dans le secteur du vin.
- Groupe de travail pour la mise en place de du guide de la norme ISO26000 pour la filière vin.
- Ambassadeur de La Solidarité Climatique auprès de l'ONG GERES dans le contexte de la COP21.
- Groupe de travail du Bag-in-Box de l'ADELPHE afin de travailler avec les autres acteurs de la filière pour optimiser les emballages.

En 2020, l'établissement CASTEL BLANQUEFORT et les métiers supports de CASTEL Familial et International (CAGC, marketing, Commercial, Ressources Humaines) ont obtenu le **niveau Confirmé** (troisième sur une échelle de quatre) suite à l'**évaluation Engagé RSE**, réalisée par l'**AFNOR**. Un excellent résultat pour une première évaluation qui positionne l'établissement à quelques points du niveau Exemplaire, le plus élevé.

Le regard des parties prenantes est crucial dans l'évaluation Engagé RSE. Après un travail d'identification des parties prenantes avec l'évaluatrice, celle-ci a pu organiser des entretiens de manière confidentielle et sans la présence d'équipes internes auprès de 10 parties prenantes.

Les parties prenantes externes mettent en avant les « relations de partenariat » et la « qualité des échanges » à tous les niveaux de l'entreprise.

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI S'inscrivant dans une dynamique inclusive et citoyenne, les filiales du pôle BGI sont à l'écoute de leurs parties prenantes internes et externes par le biais de différentes modalités de dialogue selon les interlocuteurs et les enjeux.

Des consultations régulières des clients, des grossistes et des consommateurs sont opérées dans le cadre d'une amélioration continue des prestations et des rencontres ponctuelles avec les autorités locales, la presse ou des associations locales ont lieu. Ces échanges ont pour objectif de saisir les attentes des parties interrogées et d'informer des objectifs à venir des entités.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA La Société est attachée à renforcer le dialogue avec ses parties prenantes et cet engagement est inscrit dans sa politique de Développement Durable.

Les filiales SUCAF CI, SOSUCAM et SARIS Congo ont instauré des **temps d'échanges définis avec les autorités traditionnelles et administratives**. Selon des fréquences définies, ces rencontres permettent d'informer les parties prenantes externes sur les actualités des entités, les calendriers des campagnes sucrières, les opportunités de recrutement et de recueillir les préoccupations et les attentes des parties prenantes externes. Ces réunions permettent également de présenter les projets prévus à destination des communautés vivant en périphérie des implantations agro industrielles.

Depuis 2015, les filiales du pôle SOMDIAA tiennent à jour une cartographie de leurs parties prenantes dans le but de structurer les échanges en fonction des sujets, activités ou projets de développement. Cet outil permet d'appréhender les attentes et les priorités de chacun et de les intégrer dans les plans d'actions.

Une procédure de gestion des demandes des parties prenantes externes, ouverte sur l'ensemble des sites de SOMDIAA permet la prise en compte de l'ensemble des demandes, un traitement spécifique, assorti d'un engagement à répondre à l'ensemble des sollicitations dans un délai défini.

Par ailleurs, la **procédure de gestion des plaintes** des parties prenantes externes permet de recueillir les griefs et plaintes en lien avec une action ou une inaction de l'entreprise. Mise en place depuis 2016, elle définit les modes de recevabilité d'une plainte, ainsi que son cheminement. Chaque personne actionnant le dispositif bénéficie d'un retour formalisé, que la plainte soit avérée ou non. Si cette dernière est avérée, l'entreprise privilégie le dialogue pour y répondre de manière satisfaisante pour chaque partie

Enfin, les filiales de la Société SOMDIAA ont mis en place **une procédure de recueil des alertes et signalements** ouverte à l'ensemble de leurs travailleurs et des travailleurs des sociétés sous-traitantes. La procédure est centrée sur les thématiques du respect des droits humains, de la santé sécurité et de l'environnement.

Indicateurs de résultat et de performance

La fréquence des rencontres organisées par les filiales du pôle SOMDIAA a connu une légère baisse en 2020, liée principalement à l'évolution des contextes sanitaires ayant imposé de nombreuses restrictions vis-à-vis des regroupements physiques. Néanmoins, près de 136 réunions ont été tenues en 2020 avec les autorités administratives, traditionnelles et les représentants de la société civile, soit une réduction de 18% vis-à-vis de l'année 2019.

En 2020, 6 plaintes ont été traitées par les équipes RSE à l'échelle du pôle SOMDIAA par le biais de la procédure de gestion des plaintes des parties prenantes externes, soit une diminution de 33% vis-à-vis de l'exercice précédent.

Ancrage auprès des communautés locales

Description des risques identifiés

Opérant au sein de pays en développement, les filiales des pôles SOMDIAA et BGI se sont construites autour d'un fort ancrage territorial et un sens de la responsabilité vis-à-vis des populations vivant en périphérie de leurs implantations. Leurs contributions aux enjeux de développement de la santé, de l'éducation, des transports, de la culture et de l'accès équitable aux ressources ont donc été identifié comme une priorité.

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole
Sociétés
CASTEL
FRERES et
NICOLAS

Valorisation du patrimoine viti-vinicole

En tant qu'ambassadeur engagé, la filière viti-vinicole veille à la pérennisation de l'héritage du patrimoine viticole. Avec sa filiale Barton & Guestier, la Société s'est impliquée dès la naissance du projet de la **Cité des Civilisations du Vin** en devenant mécène de cette vitrine internationale des vignobles du monde, emblème culturel, touristique et architectural de la région bordelaise.

Distribuant des vins de qualité dans le monde, la filière a saisi l'opportunité de faire découvrir et d'enseigner la richesse des vins français et commercialisés. Afin de partager ce contenu au plus grand nombre, **le site internet « toutlevin.com »** propose du contenu sur la fabrication vinicole, ses origines et sa dégustation. Par exemple, les utilisateurs ont accès à une base de 10 000 accords mets & vins agrémentés de recettes.

« Passion et Transmission » sont les deux maîtres-mots qui ont poussés à cette implication dans l'univers de la gastronomie et à mener des actions d'ancrage territorial. Depuis 2015, de proches collaborations ont été organisées entre les Châteaux et Domaines Castel et des associations de chefs et de sommeliers en France et à l'international. Ainsi, la participation à des événements réunissant des passionnés du goût et des saveurs sont l'occasion de préserver, promouvoir et diffuser le savoir-faire gastronomique français.

Enfin, des formations et des échanges réguliers ont donné naissance au **guide « Bien vivre ensemble »**. Celui-ci a pour vocation de favoriser l'ancrage territorial et le bon sens paysan des terroirs viticoles afin que l'ensemble des parties prenantes puissent participer à la préservation du savoir-faire viticole français.

Collecte de bouchons

Par le biais de sa chaine de magasins-cavistes NICOLAS, la Société a noué un partenariat avec l'association « Un bouchon une espérance » afin de contribuer à la mission de collecte de bouchons synthétiques. Ceux-ci sont recyclés et utilisés comme matière première renouvelée permettant d'acheter des équipements pour les personnes handicapées, d'acquérir du matériel pédagogique ou d'aménager des logements.

La filière viticole collabore également depuis des années avec **l'organisation « Agir Cancer Gironde »** qui récupère des bouchons en liège ou synthétiques, triés et acheminés vers les filières de recyclage. L'intégralité des fonds générés est reversée annuellement à l'institut Bergonié pour la recherche contre le cancer.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

Le soutien aux communautés locales, à travers des partenariats et des actions solidaires, est un pilier de la **politique de Développement Durable** du pôle SOMDIAA. Les départements RSE des filiales y attachent une attention particulière et l'intervention des Fondations SOMDIAA en témoigne. De ce fait, chaque année, les filiales sont amenées à formaliser un **plan d'actions RSE** intégrant les activités sociétales à mettre en œuvre. A partir de leurs engagements et des attentes de leurs parties prenantes, de nombreuses actions sont mises en œuvre sur les thématiques suivantes :

- Adduction en eau potable : la réfection, l'entretien ou la construction de pompes à motricité humaine et de sources aménagées.
- **Education** : le financement de salaires et de logements pour les enseignants de plusieurs écoles, le don d'équipements pédagogiques ou de mobilier scolaire, la réfection ou la construction de salles de classes.
- **Santé** : l'ouverture d'hôpitaux, dispensaires et centre médico-sanitaires aux populations riveraines, notamment pour les soins d'urgence, l'organisation de campagnes de sensibilisation et de dépistages sur des thématiques précises.
- **Désenclavement** : l'entretien et le reprofilage de pistes secondaires, la mise en place d'un système de transport social, destiné à rallier gratuitement les villages et les centres urbains quotidiennement.
- **Agriculture** : le labour de parcelles, la formation technique, le don en intrants et en matériels aratoires pour le développement de l'agriculture ou du maraîchage.
- **Appuis divers** : très sollicitées, les filiales répondent dans la mesure de leurs moyens respectifs également aux demandes issues des communautés : fêtes culturelles, religieuses, deuils, appuis à des associations sportives etc.

Par ailleurs, les **9 Fondations SOMDIAA** apportent une contribution significative aux enjeux du développement local. Associations à but non-lucratif de droit local, elles centrent leurs approches sur une méthodologie de développement participatif, positionnant les destinataires des actions au centre de leurs initiatives et projets. Sur la base des besoins exprimés par les populations, les Fondations s'attachent à densifier et à structurer le tissu associatif local, renforcer ses capacités techniques et convenir de projets centrés sur le développement des activités génératrices de revenus ou sur la thématique du développement communautaire. Les Fondations SOMDIAA s'ouvrent aujourd'hui à la promotion des petits entrepreneurs, selon la même méthodogie de travail.

L'ensemble de ces actions représente l'application concrète du soutien aux initiatives locales de développement. Mises en œuvre en accord avec les autorités locales et étatiques, elles permettent de contribuer au maintien d'un climat sociétal de confiance sur les sites agro-industriels. Les projets sont réalisés par des associations, des coopératives ou des individus avec l'appui des équipes des Fondations et doivent donc être fondés sur un fort sentiment d'appropriation de la part des bénéficiaires. Chaque projet fait l'objet d'un suivi régulier par les Fondations en vue d'assurer un respect des engagements des différentes parties et de l'atteinte des objectifs visés. Les thématiques des projets sont les suivantes : agriculture, maraîchage, transformation agro-industrielle, promotion du petit commerce, de l'artisanat, accès aux soins, sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité, accès à l'éducation, alphabétisation, eau potable etc.

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI

Le Fonds de dotation Pierre Castel

Le Prix Pierre Castel a pour ambition d'identifier et de soutenir de **jeunes entrepreneurs** qui, à travers leurs projets dans les **domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire**, contribuent au développement social et sociétal de leur pays. En soutenant l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'objectif du Prix est de favoriser les échanges entre les territoires africains et français, afin de permettre le maintien du tissu socio-économique et de contribuer à l'emploi des jeunes et des femmes.

Dans chacun des pays où est organisé le prix Pierre Castel, des comités de sélection sont définis, en lien avec des partenaires institutionnels locaux, et permettent d'établir une pré-sélection parmi des centaines de candidats. Enfin, le choix des lauréats est fait par un Grand Jury à Bordeaux, présidé par Monsieur Pierre Castel.

La chaire Pierre Castel

Sous l'égide du Fonds Pierre Castel, et en partenariat avec les Etablissements de l'Enseignement Supérieur d'Agronomie de Dschang (Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles - Univ Dschang), de Yamoussoukro (Ecole Supérieure d'Agronomie de l'INP-HB) et de Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro), une nouvelle chaire universitaire a été créé en 2020 sur le thème des **Systèmes alimentaires et de l'entrepreneuriat en Afrique**.

La Chaire Pierre Castel s'inscrit dans le cadre du développement des actions du Fonds. Par le levier de la formation d'excellence et de la professionnalisation, le Fonds a la volonté d'intervenir en amont et de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Afrique et en France.

La Chaire bénéficie du soutien du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères avec son programme d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique (ADESFA). Ce programme soutient des projets de coopération universitaire portés par un ou plusieurs établissement(s) français et un (ou des) établissement(s) africains.

A partir du second semestre 2021, ses missions seront les suivantes :

- Former des étudiants en fin de cycle en sciences de l'agriculture pour leur permettre de se professionnaliser avant de se lancer dans un projet de création d'entreprise ;
- Contribuer au développement des circuits courts et d'une agriculture durable en Afrique ;
- Comprendre et soutenir les systèmes alimentaires en Afrique via une plateforme de production et de partage de la connaissance ;
- Bâtir une communauté d'intérêt par les contributions d'enseignants, de chercheurs et d'entrepreneurs engagés.

Indicateurs de résultat et de performance

En 2020, au sein des filiales agro-alimentaire du pôle SOMDIAA, l'appui à la **thématique de l'eau** représente un financement de **26 250 euros**, **l'appui à l'éducation** représente un financement de plus de **300 000 euros**, **l'appui aux infrastructures de santé internes et externes** représente un financement de **222 384 euros**, principalement expliqué par le projet de réaménagement du centre médico-social de la Société Sucrière du Cameroun sur son site de Mbandjock et auquel il convient d'ajouter les **33 512 consultations médicales** à destination des populations riveraines des sites, en progression de 22% par rapport à l'année dernière.

A l'échelle des Fondations SOMDIAA, les sessions de formations des membres des groupes, des associations et des coopératives ont bénéficié à 1 489 personnes, en régression de 33% par rapport à 2019, 55 projets ont été mis en œuvre en 2020, soit une régression de 25% dont 23 sur la thématique du développement communautaire et 32 sur la thématique des activités génératrices de revenus. L'évolution de ces indicateurs s'explique par les incidences de la pandémie qui ont dû restreindre au minimum les rencontres avec la société civile locale. Au niveau global, le financement des filiales agro-alimentaires aux Fondations SOMDIAA représente un total de 410 000 euros.

En 2020, chacun des **lauréats du Prix Pierre Castel** a bénéficié d'une dotation de **15 000 euros**, d'un mentorat et de la formation de leur choix, dans un esprit de co-développement entre le Fonds de dotation et les porteurs de projets. Lors de cette troisième édition, **4 nouveaux entrepreneurs** ont été récompensés dans le domaine de l'agro-business au sein du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo.

Qualité des produits et protection des consommateurs

Description des risques identifiés

Dans le secteur agro-alimentaire, la qualité des produits commercialisés est un enjeu majeur pour répondre aux attentes des clients et des consommateurs, assurer une meilleure maîtrise des opérations et protéger les consommateurs de tout défaut de fabrication pouvant survenir lors de la transformation des matières, en amont et en aval de celle-ci. Ces préoccupations de qualité et de sécurité des denrées alimentaires sont donc au cœur des priorités stratégiques de chaque pôle d'activité.

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Depuis 1998, la filière viticole est engagée dans un **Système de Management par la Qualité**. Ainsi, les différents établissements bénéficient de normes de certifications internationales reconnues : ISO, IFS, BRC ou encore ECOCERT. Celles-ci correspondent aux référentiels internationaux en vigueur et aux critères les plus exigeants pour le respect des procédures Qualité et permettent ainsi d'assurer l'objectif de satisfaction du client.

Toujours dans le but de garantir une qualité et une sécurité des produits, un système de contrôle et de traçabilité est déployé au sein de la filière : chaque lot de production est suivi de la réception du vin à la livraison des clients. Le système garantit l'origine des produits et leur conformité réglementaire. Il est nécessaire au traitement de toutes réclamations. De plus, la sélection parcellaire et la validation de procédures spécifiques permettent de garantir la qualité des produits attendus par les consommateurs, notamment au travers de la mise en place d'un outil de gestion de la relation client (GRC/CRM).

Partie intégrante de la stratégie commerciale, l'outil SUGAR permet de suivre et de développer la relation clients et de contribuer ainsi à la croissance de la Société grâce à une meilleure maîtrise des acteurs de la distribution, une gestion efficace de leurs besoins et la garantie d'une disponibilité des produits auprès des consommateurs.

Pôle agroalimentaire

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture Société SOMDIAA Les filiales du pôle SOMDIAA se sont engagées à appliquer un **Système de** management de la qualité dès 2004.

En 2012, l'organisation du pilotage de la démarche Qualité des filiales agroalimentaires a été revue au travers d'objectifs pour la filière : le Groupe s'est engagé vis-à-vis de ses clients industriels à obtenir pour la majorité de ses filiales sucrières une certification conforme aux exigences de l'**Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire** (GFSI). Chaque établissement est doté de responsables ou de directeurs Qualité, Hygiène, Santé et Environnement, avec près de 50 personnes au sein des filiales du pôle SOMDIAA dédiées à la mise en œuvre de ces démarches. Pour sa filière sucrière, la Société a formalisé les objectifs suivants :

- Une conformité à 100% du sucre livré à ses clients, notamment pour les critères d'humidité, de coloration et d'apparence.
- Le contrôle interne systématique du niveau de conformité avant la livraison aux clients.
- Une conformité vis-à-vis des standards de Qualité et de Sécurité des denrées alimentaires.

Pôle boissons

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI La qualité des bières, des boissons gazeuses et des eaux produites et distribuées par les filiales du pôle BGI constitue un pilier de la **politique RSE** de la Société, engagée à répondre aux attentes des consommateurs.

Les filiales poursuivent des efforts d'amélioration continue afin d'atteindre les exigences du secteur, notamment en renforçant l'écoute des clients à travers divers outils : des pages de satisfaction sur les sites internet, un service clients, du community management sur les réseaux sociaux et des enquêtes de satisfaction vis-à-vis des clients et des consommateurs.

Enfin, les **certifications** justifiant du respect de la conformité de la qualité et de la sécurité des produits pour les consommateurs sont encouragées au sein des établissements du pôle d'activité.

Indicateurs de résultats

Concernant le pôle SOMDIAA, en 2020, **75% des usines sucrières** disposaient d'une certification **FSSC 22000** ou **ISO 22000** (SOSUCAM, SUCAF-CI, SUCAF Gabon et SARIS Congo). La SOSUCAM disposant par ailleurs, tout comme la Compagnie Sucrière du Tchad, d'une certification **ISO 9001**.

La certification **Terra Vitis** est attribuée à **100% des hectares** des domaines et châteaux de la filière viticole, contribuant ainsi à améliorer la qualité de la production tout en préservant les sols et l'environnement.

Sur les 41 sites de production du pôle BGI, 23 sites sont certifiées ISO 9001 (Management de la Qualité) et 15 sites ont organisé la campagne de vérification ou sont en attente de réception du certificat. Enfin, la certification FSSC 22000 (Sécurité des denrées alimentaires) est valide pour 21 sites et 9 sites prévoient de l'obtenir ou de la renouveler.

Consommation responsable

Description des risques identifiés

Les boissons produites et distribuées par la Société sont des produits vecteurs de convivialité et de célébrations. Cependant, d'une part, la consommation de boissons alcoolisées doit être modérée pour éviter les risques associés à une consommation excessive tel que l'alcoolisme. D'autre part, les boissons gazeuses, composées d'eau, de sucre ou d'édulcorant de synthèse, de différents arômes artificiels et d'extraits, de colorants et de gaz carbonique, doivent également être consommées modérément, notamment chez les enfants. Les risques associés à une consommation excessive de boissons sucrées tels que le diabète et l'obésité sont donc à prévenir. Actuellement, les boissons dites sans sucre, ou allégées en sucre, ne peuvent prouver leur utilité pour lutter contre ces risques. Par ailleurs, les attentes des consommateurs en matière de goût des boissons peuvent également s'avérer contraignant lorsqu'il s'agit de modification des recettes.

Consciente de ces risques, la Société est responsable d'en tenir informés ses consommateurs et de prévenir tout danger liés aux abus de consommation auprès de ses collaborateurs. Ces points de vigilance sont donc applicables à la fois au sein des établissements et auprès des consommateurs à travers des stratégies de marketing responsable.

Objectifs de développement durable associés



Politiques et procédures mises en œuvre

Pôle Vitivinicole

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS La filière viti-vinicole soutient les actions de **l'association « Vin et Société »** visant à informer, à prévenir et à former pour permettre à chacun de mieux connaître le vin et de le consommer avec modération. De plus, la consultation du site www.info-calories-alcool.org, permettant de s'informer sur sa consommation d'alcool avec les repères « calories » simples, est également encouragée.

Se souciant à la fois de la santé des consommateurs et de ses collaborateurs, l'enseigne NICOLAS a déployé une **campagne de sensibilisation** pour une consommation responsable au sein même des magasins à destination des cavistes et des clients. Ces derniers peuvent aussi contacter anonymement un numéro vert afin de faire part d'inquiétudes liées à une consommation abusive.

Pôle boissons Bières, boissons gazeuses et eaux

Société BGI

Adopté en 2019 et diffusée aux filiales du pôle BGI, le Guide des bonnes pratiques en matière de publicité et de propriété intellectuelle rappelle les principes généraux régissant le contenu des communications commerciales relatives à l'alcool. Au regard des bonnes pratiques internationales en matière de publicité de produits alcoolisés, les directives visent à promouvoir une consommation responsable de l'alcool, ce qui implique de ne pas publier des communications commerciales mettant en avant l'abus de consommation, ciblant les mineurs ou créant des confusions liées à la santé des consommateurs.

Par ailleurs, et conformément aux législations locales, un message de modération ou de prévention est intégré dans toutes les publicités imprimées, télévisées et numériques, y compris tous les sites internet et autres sites sponsorisés ou détenus par les marques de la Société.

De plus, lorsque des actions marketing sur des boissons alcoolisées incitent un utilisateur à interagir avec une marque, une méthode de confirmation de l'âge est appliquée afin de vérifier que cet utilisateur a bien atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool. Ainsi, tous les sites internet à vocation commerciale et gérés par des filiales de la Société intègrent un mécanisme de contrôle de l'âge.

Afin de décourager les consommations prohibées ou déconseillées, des pictogrammes sur l'âge minimum, la conduite et les dangers pour les femmes enceintes, sont ajoutés aux informations déjà présentes sur les étiquetages des emballage de produits alcoolisés de toutes les filiales.

Enfin, en 2020, la Société a élaboré une **Charte de Marketing responsable** applicable par les référents RSE et les directions Commerciale et Marketing de chaque filiale. Cette dernière comprend des directives sur la promotion des produits alcoolisés et sucrés afin de réduire les risques d'abus de consommation.

Indicateurs de résultats

Fin 2020, la **Charte de Marketing responsable** a été présentée à 80 collaborateurs chargées du Marketing et de la RSE lors d'une session de sensibilisation à distance. Il s'agissait de faire une revue des bonnes pratiques en matière de communication sur les produits alcoolisés et sucrés, et, à l'inverse, d'identifier les situations où les communications sont prohibées. Ces directives ont été accompagnées de discussions autour de cas pratiques de pratiques commerciales sur différents supports (médias, digital, évènementiel).

Par ailleurs, la SOBEBRA (Bénin) a mis en œuvre une campagne de prévention routière avec le Centre national de sécurité routière afin de sensibiliser les usagers de la route au respect du Code de la route et d'informer les conducteurs des facteurs de risques liés à la conduite en 2020. Le lancement de la campagne a réuni des autorités policières et administratives et le programme de cette campagne comprenait des activités pédagogiques s'étalant sur trois mois, des informations spécifiques sur les étiquettes des boissons et un QR code renvoyant à une page web où les panneaux de la route sont traduits en quatre langues (Fon, Mina, Yoruba, Dendi) et indiquent le comportement à adopter. A cela s'ajoutent des sensibilisations au sein de gares et des animations sur les points de vente et dans les stades. Le dispositif médiatique, l'installation de panneaux de signalisation sur des carrefours identifiés par la ville de Cotonou et la création d'une page web dédiée avec un test de connaissances complètent cette campagne.

Compte-rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance

1. <u>Cartographie des risques sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail et l'environnement</u>

Parmi les risques extra-financiers identifiés par les pôles SOMDIAA et BGI, les risques relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité au travail et à l'environnement, sont décrits et évalués en appliquant une méthodologie s'appuyant sur plusieurs outils : entretiens individuels avec des échantillons de travailleurs et de travailleurs des sociétés sous-traitantes, revue documentaire présentant les risques, notamment pour la santé et la sécurité au travail, échanges avec les instances représentatives du personnel, etc. Une fois les principaux risques identifiés, des arbitrages se tiennent pour en déterminer le niveau de criticité, c'est-à-dire la probabilité d'occurrence et la gravité potentielle du risque. Ces réflexions sont menées par les équipes en charge de la RSE avec l'appui et les conseils de l'encadrement, du comité éthique et des représentants du personnel.

Concernant le pôle viti-vinicole, le Comité de pilotage RSE a hiérarchisé les enjeux et les risques inhérents au secteur selon leur niveau d'impact sur la performance de l'entreprise et l'évolution de cet impact à l'horizon 2025 à la suite d'une étude documentaire approfondie et de consultations avec les parties prenantes internes.

Enfin, la périodicité de la revue de la cartographie varie en fonction de l'organisation managériale de chaque pôle d'activité. Elle peut être annuelle, biennale ou triennale selon les évolutions de l'activité et les contextes socio-économiques. Sa revue sert à réévaluer les niveaux d'impact ou de criticité des risques et leur probabilité d'occurrence en prenant en compte les changements enregistrés au cours des exercices précédents pour améliorer la maîtrise de ces risques.

2. <u>Evaluation régulière des Fournisseurs de biens et services (Sous-traitants)</u>

Le Code de Conduite de la Société, applicable à tous les pôles d'activités et leurs filiales, informe les partenaires commerciaux sur leur obligation à se conformer à minima aux exigences décrites dans le Code en matière d'éthique, de respect des collaborateurs et d'environnement. Cet engagement est formulé à la signature du contrat et une sélection de Fournisseurs identifiés comme des partenaires commerciaux avec un haut niveau de risque le formalisent par le biais de différents outils (Charte d'Achats responsables, Charte de Bonne conduite, Questionnaire de Due Diligence).

Afin d'appliquer une vigilance raisonnable en matière de santé et de sécurité au travail, de respect de la loi et des réglementations, des droits humains et de l'environnement, les filiales du pôle SOMDIAA procèdent à des évaluations semestrielles de leurs Sous-traitants et les accompagnent dans une amélioration continue de leur conformité. Ainsi, en 2020, 230 évaluations de sociétés sous-traitantes ont été réalisées, soit une progression de 4% vis-à-vis de l'exercice précédent.

Par ailleurs, fin 2020, le pôle SOMDIAA a lancé une procédure de due diligence vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses sous-traitants directs. Au travers d'un questionnaire intégrant les thématiques d'éthique, de conformité, mais également d'engagement responsabilité sociétale. Les fournisseurs et sous-traitants sont désormais évalués de manière à identifier les éventuels risques d'un maintien ou de l'initiation d'une relation commerciale. Si des risques devaient être identifiés, les filiales du pôle SOMDIAA proposent à leurs fournisseurs et sous-traitants directs des mesures d'accompagnement selon les opportunités d'amélioration identifiées lors de l'évaluation. Les premiers résultats de due diligence seront communiqués en 2021.

De la même manière, le pôle d'activité BGI a adopté une nouvelle version de sa procédure d'évaluation des Fournisseurs de biens et de services locaux fin 2019. Celle-ci intègre les critères d'évaluation de la conformité sur des thèmes d'éthique et de vigilance (droits humains, santé et sécurité au travail et environnement) dans l'évaluation globale coordonnée par les départements des Achats. Les résultats déterminent si des mesures d'accompagnement doivent être proposées dans le but de réduire les risques. Toutefois, faisant suite à la crise sanitaire, les formations pour l'application de cette procédure ont été suspendues en 2020 pour être reportées à l'année suivante.

Enfin, conjointement avec la Centrale d'Achats, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole sélectionne des Fournisseurs par type de biens fournis. Les évaluations s'appuient sur un questionnaire couvrant les principales thématiques RSE et sur des audits sur sites ou à partir de ressources documentaires. En 2020, les audits et questionnaire RSE ont été suspendu compte tenu de la crise sanitaire. Nous avons profité pour mettre à jour le questionnaire face aux attentes de clients et contexte règlementaire de l'emballage.

3. <u>Mécanismes d'alertes et de signalements</u>

Depuis 2017, une plateforme en ligne, dont le lien est mentionné dans le Code de Conduite (https://groupe-castel.gan-compliance.com) recueille les alertes et les signalements émis par les collaborateurs de la Société. L'interface d'accueil présente les consignes d'utilisation et le traitement des signalements est effectué par les référents et/ou Comités locaux organisés par filiale.

A cet outil numérique s'ajoutent d'autres voies de recours. En effet, chacune des filiales de la Société compte un référent Ethique et/ou RSE prêt à recueillir les alertes et les signalements relatifs à des problématiques de respect de la loi, des droits humains, de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la protection de l'environnement.

En outre, la procédure de recueil des alertes et des signalements (PRAS) spécifique au pôle SOMDIAA, est ouverte à toute personne interne ou externe souhaitant alerter sur une situation non conforme pouvant potentiellement survenir ou signaler un événement s'étant déjà produit. Les lanceurs d'alerte peuvent ainsi effectuer un signalement ou lancer une alerte de manière strictement confidentielle en utilisant différents canaux :

- En se rapprochant de la personne en charge de la RSE;
- En envoyant un courriel sur une adresse dédiée;
- Ou en remplissant un formulaire à déposer dans une des 38 boîtes à signalements, installées au sein de l'ensemble du périmètre du pôle en concertation avec les représentants du personnel.

En 2020, au sein du pôle SOMDIAA, 1 183 personnes ont été sensibilisées à la PRAS et 23 signalements ont été effectués, dont 1 ayant été classé hors champs de ladite procédure.

Une procédure de gestion des signalements mise à jour et applicable aux trois pôles d'activités de la Société Copagef a été élaborée en 2020 suite à une refonte de la plateforme en ligne. Ses nouvelles instructions permettent de simplifier le traçage des signalements et d'obtenir des directives communes au sujet des investigations et de la documentation des cas signalés.

En 2020, 17 signalements ont été reçus notamment sur les thèmes de la fraude ou encore du conflit d'intérêts.

4. Actions mises en œuvre pour réduire ces risques

Suivant les risques identifiés par les cartographies, des démarches de diligence raisonnable menées vis-à-vis des Fournisseurs de biens et services, et les éventuels signalements reçus, les filiales s'attachent à formaliser des plans d'action correctifs permettant la réduction des risques liés au respect des droits humains, de la santé et sécurité au travail et de l'environnement. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi régulier réalisé par les référents ou les Comités RSE.

Afin d'assurer la compréhension des règles du Code de conduite, 1372 personnes ont été formées sur le contenu des articles du Code au sein des filiales du pôle BGI en 2020 et des cas pratiques sont étudiés pour certains thèmes. Les Comités éthique locaux de BGI ont tenu 36 réunions au cours de l'année et 85 communications ont été diffusées par les Comités auprès des collaborateurs. Ces réunions permettent de mettre en œuvre le dispositif de conformité (lutte contre la corruption) et de traiter les signalements reçus.

En matière de droits humains et de libertés fondamentales, les départements des Ressources Humaines, en coordination avec les départements Juridiques, RSE et les représentants du personnel, sont tenus de veiller à la conformité de la société avec le droit du travail notamment pour les employés permanents et temporaires. Des contrôles réguliers du respect des normes internationales du travail (conformité des contrats de travail, du

respect de la liberté d'association, installation de la biométrie etc.) sont mis en place ou en cours de déploiement.

La santé et la sécurité au travail est une thématique dont les opérations sont déterminées par les services de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) conjointement avec les Ressources Humaines et la RSE. Les actions visant à réduire les risques de santé et de sécurité sont détaillées dans les chapitres correspondants (I. Responsabilité Sociale i. Santé et sécurité au travail)

Enfin, les actions répondant aux risques identifiés en matière environnementale sont principalement traitées par les départements RSE, de la Technique, de la Production, des Achats et de la QHSE. Ceux-ci visent une meilleure performance environnementale dans l'accomplissement de leurs missions. Les descriptions de ces mesures sont disponibles dans les chapitres correspondants (II. Responsabilité environnementale)

5. Suivi et évaluation des dispositifs

Les procédés de suivi et d'évaluation des politiques et des plans d'actions pour l'atténuation et la réduction des risques identifiés se structurent à différents niveaux.

- A l'échelle des établissements, les équipes opérationnelles veillent à la mise en œuvre des actions et à leur efficacité en continu.
- Au niveau des filiales, un suivi global de la mise en œuvre des dispositifs du devoir de vigilance est assuré par les référents et/ou les Comités RSE et Ethique de chaque filiale, ainsi que leur Direction générale.
- Chaque année, le pôle SOMDIAA organise un séminaire dédié à la RSE regroupant les référents et les responsables de différents départements selon les thématiques traitées. Cette rencontre permet de s'accorder sur les ajustements à intégrer au sein des outils déployés, de manière à les renforcer pour les exercices suivants. En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, ce rendez-vous n'a pas pu être tenu, il sera replanifié au cours de l'année 2021.
- A l'échelle des pôles d'activités, les Comités Ethique et RSE, mandatés par les Directions Générales, procèdent à une revue des résultats en présence de membres des principales Directions et d'invités ponctuels pouvant exposer les avis sur la mise en œuvre des directives de la Société. Ces rencontres permettent ainsi d'ajuster les actions de court-terme et les politiques de long-terme, ainsi que de réaliser le suivi du traitement des signalements émis par les collaborateurs lors des Comités Ethique.
- Enfin, le Comité RSE de la Société Copagef tient des réunions ponctuelles afin de faire une revue générale des indicateurs de performance et de partager des bonnes pratiques entre les trois secteurs d'activités.

Méthodologie

Afin d'orienter ses politiques de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et de répondre aux exigences de la réglementation et notamment l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 ainsi que le décret n°2017-1265 du 9 aout 2017, la Société COPAGEF a formalisé la présente déclaration de performance extra financière publiée sur les sites internet de chacun des pôles d'activités (BGI, CASTEL FRERES et SOMDIAA).

Principaux risques extra-financiers identifiés

La Société a déterminé ses risques extra-financiers selon ses différents secteurs d'activités et les périmètres d'implantation de ses filiales. Ainsi, les trois pôles d'activités ont chacun utilisé une méthodologie propre détaillée dans la partie correspondante (« Identification des risques extra-financiers »).

Collecte des données

Les informations disponibles dans cette Déclaration sont issues d'une collecte de données sur l'année 2019 pour l'ensemble des sites inclus dans le périmètre de consolidation. Le périmètre exclut les sites qui auraient fermé en cours d'année et inclut les nouveaux sites ouverts en cours d'année.

Comme précédemment, le périmètre de collecte du pôle BGI exclut une partie des informations des filiales en Tunisie sur la partie sociale (hors effectif) concernant des établissements dont les effectifs sont inférieurs à 50 employés. Sur ce pays, les indicateurs sociaux représentent ainsi 96% de l'effectif total.

Enfin, pour ses informations environnementales, le périmètre du pôle viti-vinicole (CASTEL FRERES) comprend uniquement les cinq sites de production en France : Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers.

Cette collecte s'appuie sur les précédents dispositifs réglementaires de reporting extra-financier, sur l'intégration de l'ordonnance et du décret préalablement cité, ainsi que des définitions de l'Organisation Internationale du Travail et des référentiels internationaux suivants : l'ISO 26000, le Pacte Mondial des Nations Unies et le Global Reporting Initiative.

Les indicateurs qui ont été retenus pour cette troisième Déclaration de Performance Extra-Financière ont été jugés les plus pertinents pour chaque sphère d'activité, au regard des risques encourus, des opportunités et en prenant en compte les attentes des parties prenantes.

Sur la base de l'évaluation de ces risques, les départements RSE de chaque pôle d'activité se sont attachés à décrire les politiques et les actions mises en place visant à les réduire ou à les atténuer, ainsi que les résultats obtenus pendant la période de reporting par le biais d'indicateurs de résultat et de performance.

Vérification par un Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Conformément aux exigences réglementaires, les informations de cette Déclaration font l'objet d'un contrôle réalisé par un Organisme Tiers Indépendant. Celui-ci émet un avis motivé sur :

• La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ; la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques.

Glossaire

Social

Effectifs

- Les employés permanents (CDI et CDD) présents au sein de l'entreprise au 31 décembre 2020.
- Les employés temporaires (intérimaires, journaliers) présents au moins 1 an au sein de l'entreprise sont inclus dans les effectifs des filiales appartenant au secteur des boissons du pôle BGI.
- Les employés saisonniers sont inclus dans les effectifs des filiales du secteur agro-alimentaire
- Les salariés remplaçant des salariés absents sont exclus de l'effectif.

Heures travaillées

- Les heures théoriques des employés permanents et des employés saisonniers sont prises en compte pour les filiales des secteurs viticoles et agro-alimentaire (durée annuelle réglementaire).
- Les heures effectives (heures réglementaires et heures supplémentaires) rassemblées dans un registre ou un système d'information sont celles comptabilisées pour les filiales du secteur brassicole.

Santé et Sécurité

- La norme OHSAS 18001 indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif étant d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.
- Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail dont il est résulté une lésion corporelle ou psychique à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour l'employeur directement ou indirectement. Cela inclut les accidents de trajet.
- Est considéré comme accident de trajet tout accident qui survient entre la résidence principale et le lieu de travail ou bien entre le lieu de travail et le lieu où le salarié prend habituellement ses repas. Les accidents de trajet sont comptabilisés comme accident du travail ici, bien que la législation diffère pour ces deux types d'accidents.
- Une maladie professionnelle est causée par le type d'activité ou la situation professionnelle. Le critère de soudaineté distingue l'accident du travail de la maladie professionnelle, qui se caractérise au contraire, par son caractère lent et évolutif.
- Un **jour d'arrêt** est une journée de travail non effectué du fait d'une incapacité du travailleur, incapacité due à un accident de travail ou à une maladie professionnelle.
- L'indicateur du taux de fréquence s'applique aux accidents du travail avec arrêt de travail, selon la formule suivante :

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents avec arrêt / heures travaillées) * 1 000 000

Formations

- La formation professionnelle est un dispositif permettant de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi. Elle est nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle et son financement est assuré par l'entreprise.
- Un organisme de formation ou prestataire de formation est une personne physique ou morale qui réalise des prestations de formation professionnelle continue en vue de favoriser : l'insertion, la réinsertion professionnelle ou le maintien de l'emploi ; le développement des compétences professionnelles des personnes ayant suivi la formation.

Heures de formation par salarié = durée totale des heures de formation / effectif total

Pour le pôle d'activité BGI, cet indicateur s'applique uniquement à l'effectif permanent des filiales.

Relations et conditions de travail

Un accord d'entreprise est un texte négocié et signé entre la direction de l'entreprise et les représentants des salariés. Leurs objets peuvent comprendre le sujets suivants : la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ; l'égalité professionnelle et qualité de vie au travail ; la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Environnemental

Consommation d'eau

Le volume total d'eau prélevée, pouvant provenir des sources suivantes :

- 1° l'approvisionnement en eau du réseau municipal ou les autres services d'eau publics ou privés ;
- 2° l'eau de surface (rivières, lacs), les nappes phréatiques et autres types de sources.

Consommation énergétique

La consommation énergétique totale des entités détenues ou contrôlées par l'entreprise correspond à la somme du carburant consommé (gaz, pétrole charbon, biocarburant, biomasse), de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la vapeur achetés ou générés par l'entreprise.

Pour le pôle BGI, les quantités d'énergies consommées pour la gestion du parc roulant (gasoil) sont collectées pour le périmètre des filiales tunisiennes uniquement (SFBT).

ISO 14 001

Elle définit les critères d'un système de management environnemental qui se prête à la certification. Cette norme trace un cadre qu'une entreprise ou une organisation peuvent appliquer pour mettre sur pied un système efficace. Tout type d'organisation, indépendamment de la nature de ses activités ou de son secteur, peut l'utiliser. Elle donne à la direction, au personnel et aux parties prenantes extérieures l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Un Bilan GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire. Il s'inscrit généralement dans une dynamique de projets et d'actions de réduction. Lorsqu'il est réalisé sur un périmètre d'émissions large, le Bilan GES permet d'évaluer la dépendance et la vulnérabilité carbone d'une organisation et peut permettre une réflexion sur la stratégie de développement de l'entreprise.

Recyclage

Le recyclage et la valorisation des matières au sens large jouent un rôle essentiel comme moyen de lutte contre les impacts environnementaux liés à la production et à l'élimination des déchets, et pour la gestion durable des ressources naturelles. Tous deux limitent également l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'eau liées à la production industrielle. Réduire les ressources à mobiliser et valoriser les déchets sont des pratiques qui permettent généralement de réduire les coûts de production, et par voie de conséquence, les quantités de déchets en sortie.

Groisil

Déchets de verre que l'on réintroduit dans le mélange vitrifiable.

Drêche

Résidu solide des céréales qui ont servi à faire de la bière et réutilisé principalement comme aliment pour le bétail.

Consigne

Un emballage consigné est un emballage pour lequel l'acheteur verse une somme d'argent, la consigne, qui lui est rendue lorsqu'il retourne l'emballage afin que celui-ci soit réemployé. Ce type d'emballage permet :

- 1° de réemployer plusieurs fois les emballages et d'allonger leur durée de vie ;
- 2° de réduire les déchets qui en sont issus et les impacts environnementaux liés à leur gestion et à la fabrication de nouveaux emballages.

Sociétal

ISO 9001

Système de Management de la Qualité : principes avec une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue. Cette norme aide à s'assurer que les clients obtiennent des produits et services uniformes et de bonne qualité.

FSSC/ISO 22 000

La norme définit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires dont sa conformité peut être certifiée. Elle explique les moyens qu'un organisme doit mettre en œuvre pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à cette sécurité afin de garantir que toute denrée alimentaire est sûre.

ISO 26 000

Cette norme est constituée de lignes directrices autour de 7 questions centrales pour l'application d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Elle permet d'évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.

Mécénat d'entreprise

Services fournis dans un but d'utilité publique, par le biais du paiement direct des coûts opérationnels ou la dotation en personnel de l'établissement ou du service avec les propres employés de l'entreprise.

Sources

Code de Conduite du Groupe Castel ; Global Reporting Initiative (2016) ; Organisation Internationale du Travail ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; Institut National de la Statistique et des Etudes économiques ; Organisation de Coopération et de Développement Economiques ; Organisation Internationale de la Normalisation.

Table de correspondance

(*) : Indicateur de performance

	Thématiques	Politiques et procédures mises en œuvre	Indicateurs de résultats et de performance	Périmètre ¹	Page
Responsabilité sociale	Santé et sécurité au travail	Politique de santé-sécurité ou QHSE par filiale; Norme ISO 45001; Politique RSE ou Développement Durable par pôle	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt*	Périmètre total	p.19
	Formations professionnelles	Dispositif de formation et plan de formation par filiale ; Politique RSE ou Développement Durable par pôle	Nombre d'heures de formation par salarié*		p.23
	Relations et conditions du travail	Politique de gestion des ressources humaines par filiale ; Règlement intérieur par filiale ; Convention collective ou Accord d'entreprise par filiale ; Politique RSE ou Développement Durable par pôle	 Nombre de réunions avec les représentants du personnel (SOMDIAA et BGI) Nombre d'accords d'entreprise conclus dans l'année (SOMDIAA) Informations qualitatives 		p.26
	Agriculture raisonnée		 Part de vignobles certifiés Terra Vitis* Part de recours à la coupe « en vert »* 	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et agro-alimentaire (SOMDIAA)	p.28
oilité ental	Bien-être animal	Politique RSE ou Développement Durable par pôle	Informations qualitatives	Filière agro-alimentaire (SOMDIAA)	p.29
Responsabilité environnementale	Biodiversité		Informations qualitatives	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et agro-alimentaire (SOMDIAA)	p.30
	Gestion de l'eau		 Consommation d'eau Ratio d'eau* Quantité d'eaux usées rejetées Part des effluents traités* 	Périmètre total	p.32

_

¹ Le périmètre des informations sociales du de la filiale SFBT du pôle d'activités BGI représente 96% de l'effectif total du pays.

Quant à au périmètre des informations environnementales de l'activité viti-vinicole (CASTEL FRERES), il inclut uniquement les 5 sites de production en France : Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers.

	Gestion des déchets	Politique RSE ou Développement Durable par pôle	 Poids des déchets valorisés et non valorisés Taux de valorisation des déchets* 		p.34
	Gaspillage alimentaire Efficacité énergétique		- Consommation d'énergies - Ratios énergétiques* - Bilan carbone	-	p.37 p.38
	Dialogue avec les parties prenantes		 Nombre de réunions tenues avec les parties prenantes Nombre de panneaux d'informations Nombre de signalements reçus Informations qualitatives 	Périmètre total	p.41
Responsabilité sociétale	Ancrage auprès des communautés locales	Politique RSE ou Développement Durable par pôle; Fondations SOMDIAA; Fonds de dotation Pierre Castel	 Financements des actions sociétales de filiales Nombre de projets réalisés Financements aux Fondations Financements attribués par le Fonds de Dotation Informations qualitatives 		p.43
	Qualité des produits	Politique RSE ou Développement Durable par pôle ; Normes ISO 9001 et FSSC 22000	 Nombre de filiales et de sites de production ayant obtenu des certifications Qualité et Sécurité des denrées alimentaires Informations qualitatives 		p.46
	Consommation responsable	Politique RSE ou Développement Durable par pôle; Charte de Marketing responsable	Informations qualitatives	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et boissons (BGI)	p.48
	Plan de vigilance	Politique RSE ou Développement Durable par pôle; Procédure de gestion des signalements; Procédure de recueil des alertes et des signalements (SOMDIAA); Politique Achats responsable (CASTEL FRERES); Dispositif de Conformité (BGI); Procédure de Due Diligence (BGI)	 Nombre de fournisseurs de matière sèche évalués (CASTEL FRERES) Nombre de collaborateurs formés au Code de Conduite (BGI) 	Périmètre total	p.50

^{(*) :} Indicateur de performance

mazars

61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie France

Tél: +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax: +33 (0)1 49 97 60 01

www.mazars.fr

COPAGEF

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2020

COPAGEF

Société Anonyme au capital de 55 943 981,61 €

Siège social: 49 rue François 1er, 75008 PARIS

RCS 463 200 568

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe COPAGEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du Groupe, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par le Groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹:

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale : ainsi que les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.
 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;

 $^{^{1}}$ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et;
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques de lutte contre la corruption et de la conformité sur toute la chaîne de valeur, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités²;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 11% et 66% des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre mars et juin 2021 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions RSE, Conformité, Ressources Humaines, Qualité Sécurité Environnement.

² Pôle BGI : BRAMALI, BRADIBO Pôle Vin : CASTEL Frères, Blanquefort

Pôle SOMDIAA : SUCAF CI

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

COPAGEF présente les résultats des politiques relatives aux thématiques de risques extra-financiers citées ci-dessous à l'aide d'informations qualitatives (actions, dispositifs, etc.) ou quantitatives permettant d'apprécier le déploiement et l'effet des politiques. Toutefois, les données publiées ne sont pas exprimées sous forme d'indicateurs clés de performance pour les thématiques de risques suivants :

- Bien-être animal Filière agro-alimentaire ;
- Biodiversité Filières viticole et agro-alimentaire ;
- Dialogue avec les parties prenantes Filières agro-alimentaire, viticole et brassicole ;
- Ancrage auprès de communautés locales Filières agro-alimentaire, viticole et brassicole;
- Qualité des produits- Groupe ;
- Consommation responsable Filières brassicole et viticole ;
- Plan de vigilance Groupe.

Les pôles BGI, Vin et SOMDIAA disposent de politiques RSE traitant du changement climatique. Ces dernières n'intègrent pas d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Comme mentionné dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, les indicateurs relatifs aux risques environnementaux pour le pôle Vin sont présentés sur un périmètre limité à savoir les cinq sites de production en France suivants : Blanquefort, Saint-Omer, Saint-Priest, La Chapelle et Béziers. Les autres sociétés du pôle Vin ne sont pas incluses dans le périmètre des indicateurs couvrant les risques environnementaux.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 11 juin 2021

David COUTURIER Associé Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

ANNEXE 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Effectif au 31 décembre 2020 (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Nombre d'heures de formation par salarié (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Consommation d'eau et ratio d'eau (Pôle BGI et Sucre)
- % des eaux rejetées traitées dans une station d'épuration (Pôle BGI)
- Consommation d'énergies et ratio énergétique (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Emissions de GES Scope énergie (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Total des déchets non valorisés (Pôle BGI)
- Bagasse valorisée (Pôle Sucre)
- Nombre de sous-traitants audités (Pôle Sucre)

Indicateurs qualitatifs

- Dispositif anti-corruption (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Programme Code de Conduite et Formations (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Certifications qualité et Food Safety (Pôle BGI)
- Certification Food Safety (Pôle Sucre)
- Formation sous-traitants Asie (Pôle Vin)